

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 564

7 mars 2013

SOMMAIRE

Actaris Capital	27070	Telenet Finance S.à r.l.	27045
Five Stars A.G.	27070	Telenet Finance VI S.à r.l.	27049
KISS Ventures S.A.	27036	Telenet Finance V S.à r.l.	27049
KPMG Luxembourg Foundation	27030	Tepi S.A.	27052
Manor Investment Fund S.A.	27050	The Baring Mexico Private Equity Invest- ment Company	27059
Manor Investment S.A.	27050	THEOLIA Utilities Investment Company S.A.	27059
Martius Properties S.à r.l.	27027	Thymus S.A.	27063
MDI Holdings (Luxembourg) Sàrl	27052	TIAT (Tourist Information Animation Team), S. à r. l.	27069
M.D. Investments S.A.	27026	Ticketac Intl	27069
Meridiam Infrastructure Investments	27045	Tigro Investment S.à r.l.	27052
MILVERTON INVESTISSEMENTS S.A., société de gestion de patrimoine familial	27055	Tip Top	27069
Munsee S.A.	27056	Tradewi S.A.	27069
NB Financial Solutions S.à r.l.	27029	TransArdenna S.A.	27054
NB Sàrl	27029	Twinkle Finance S.à r.l.	27054
Nephilim S.A.	27059	Twinkle Finance S.à r.l.	27056
NH Finance S.A.	27063	Two Stars S.A.	27070
Solorun	27030	Tyco Electronics Holding S.à r.l.	27056
TE Capital S.à r.l.	27059	Unirack Western Group S.A.	27062
Telenet Finance III S.à r.l.	27035	Unirack Western Group S.A.	27072
Telenet Finance IV S.à r.l.	27035		
Telenet Finance Luxembourg II S.A.	27045		

M.D. Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 115.705.

DISSOLUTION

L'an deux mil douze, le vingt-huit décembre.

Pardevant, Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

NEW BUSINESS DEVELOPMENT SRL, société à responsabilité limitée de droit italien, ayant son siège social à I-00199 Rome, 101 Via di Priscilla, immatriculée auprès du Registro Imprese sous le numéro RM-2000-37780, (ci-après "l'Associé Unique"),

ici représentée par Madame María José Torrecilla, salariée, demeurant professionnellement à L- 2420 Luxembourg, 11, Avenue Emile Reuter, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la personne comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter:

1- que la société M.D. INVESTMENTS S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 11A Boulevard du Prince Henri, RCS Luxembourg B numéro 115705 a été constituée sous la dénomination de ARIOSTE S.A. suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, en date du 16 mars 2006, publié au Mémorial C, Recueil spécial des Sociétés et Associations numéro 1248 du 28 juin 2006 (la "Société") et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, préqualifié, en date du 5 février 2007, publié au Mémorial C, Recueil spécial des Sociétés et Associations numéro 791 du 4 mai 2007.

2- que le capital social de la Société s'élève actuellement à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

3- que l'Associé Unique, étant le seul propriétaire des actions dont s'agit, prononce par la présente la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat et sa mise en liquidation et désigne en qualité de liquidateur de la Société CONFIDENTIA (FIDUCIAIRE) S.à r.l., avec siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L – 1653 Luxembourg, RCS Luxembourg B numéro 30467 et que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et commissaire aux comptes, en ce qui concerne l'exécution de leur mandat.

4- que l'Associé Unique déclare fixer à tout de suite les deuxième et troisième assemblées conformément à l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre.

5- que l'Associé Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société et requiert du notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que tout le passif restant de la Société sera réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné; en outre, il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, l'Associé Unique assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de la Société est réglé.

6- que l'actif restant éventuel est réparti à l'Associé Unique.

Le rapport sur la liquidation, après avoir été signé "ne varietur" par le comparant et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte avec lequel il sera enregistré.

7- que l'Associé Unique nomme en qualité de commissaire à la liquidation AUDIEX S.A., située au 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, RCS Luxembourg B numéro 65469 et lui confie la mission de faire le rapport sur la gestion.

8- qu'après avoir pris connaissance du rapport du commissaire à la liquidation, l'Associé Unique en adopte les conclusions, approuve les comptes de liquidation et le rapport du liquidateur et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction à AUDIEX S.A., prénommée, pour ses travaux de vérification effectués ce jour.

Le rapport du commissaire à la liquidation après avoir été signé "ne varietur" par le comparant et le notaire soussigné est annexé au présent acte pour être enregistré avec lui.

9- que l'Associé Unique, constitué en troisième assemblée, prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister.

10- que décharge pleine et entière est donnée au liquidateur en ce qui concerne l'exécution de son mandat.

11- que les livres et documents de la Société seront déposés pendant cinq ans à l'ancien siège de la Société à 11A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, ladite personne a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Torrecilla, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 2 janvier 2013. Relation: LAC/2013/282. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 18 janvier 2013.

Référence de publication: 2013010306/64.

(130011569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2013.

Martius Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1475 Luxembourg, 37, rue du Saint-Esprit.

R.C.S. Luxembourg B 133.532.

—
DISSOLUTION

In the year Two Thousand and Twelve, on the eighteenth day of December at 3.45 p.m.

Before Maître Francis Kessler, notary public residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, employee, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

the "Proxy-Holder",

acting as a special proxy of Juno Properties S.à r.l., a private limited liability company ('société à responsabilité limitée'), with a share capital of USD 20,000.-, having its registered office at 37, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies ("Registre de Commerce et des Sociétés") under number B 133.592,

the "Sole Shareholder",

by virtue of a proxy under private seal given which, after having been signed ne varietur by the appearing Proxy-Holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, requested the undersigned notary to act its declarations and observations as follows:

I.- That the private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), "Martius Properties S.à r.l.", having its registered office at 37, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies ("Registre de Commerce et des Sociétés") under number B 133.532, has been incorporated pursuant to a deed drawn up by Maître Joseph Elvinger on 8 November 2007.

II.- That the subscribed share capital of the company "Martius Properties S.à r.l." amounts currently to USD 20,000.- represented by 20,000 shares ("parts sociales") with a nominal par value of USD 1.- each, fully paid up.

III.- That the Sole Shareholder declares to have full knowledge of the articles of association and the financial standings of the company "Martius Properties S.à r.l.".

IV.- That the Sole Shareholder as the sole shareholder and liquidator declares explicitly to proceed with the dissolution of the said company "Martius Properties S.à r.l.".

V.- That the Sole Shareholder declares that all the known debts have been paid and that he takes over all assets, liabilities and commitments of the dissolved company "Martius Properties S.à r.l." and that the liquidation of the company "Martius Properties S.à r.l." is terminated without prejudice as it assumes all its liabilities.

VI.- That the Sole Shareholder declares that the liquidation is closed.

VII.- That the shareholder's register or any other securities' register of the dissolved company "Martius Properties S.à r.l." has been cancelled.

VIII.- That the financial statements of the dissolved company "Martius Properties S.à r.l." as at the date of dissolution are hereby approved.

IX.- That the Sole Shareholder grants full discharge ("quitus") to each and all of the directors ("gérants") of the dissolved company "Martius Properties S.à r.l." for all their mandates and duties during, and in connection with, the period running from 1st January 2012 to 18 December 2012.

X.- That the records and documents of the dissolved company "Martius Properties S.à r.l." will be kept for a period of five years at the registered office of the dissolved company "Martius Properties S.à r.l.".

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the Proxy-Holder acting on behalf of the appearing party, the Proxy-Holder signed together with the notary the present original deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. In case of discrepancies between the English version and the French version, the English version will be prevailing.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède, étant entendu qu'en cas de divergence la version anglaise du texte fera foi:

L'an deux mille douze, le dix-huit décembre à 3.45 heures.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, demeurant professionnellement au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

le «Mandataire»,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de Juno Properties S.à r.l., une société à responsabilité limitée, avec un capital social de USD 20.000,-, ayant son siège social au 37, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 133.592,

l'«Associé Unique»,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le Mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La partie comparante, représentée telle que dit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de documenter ses déclarations et constatations ainsi qu'il suit:

I.- Que la société à responsabilité limitée "Martius Properties S.à r.l.", ayant son siège social à 37, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 133.532, a été constituée en vertu d'un acte reçu par Maître Joseph Elvinger le 8 novembre 2007.

II.- Que le capital social de la société "Martius Properties S.à r.l.", précitée, s'élève actuellement à USD 20.000,-, représentés par 20.000 parts sociales ayant une valeur nominale de USD 1,- chacune, intégralement libérées.

III.- Que l'Associé Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société "Martius Properties S.à r.l.".

IV.- Que l'Associé Unique en tant qu'associé unique et liquidateur, déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société "Martius Properties S.à r.l.".

V.- Que l'Associé Unique déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers de la société dissoute "Martius Properties S.à r.l." et que la liquidation de la société "Martius Properties S.à r.l." est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Que l'Associé Unique déclare que la liquidation est clôturée.

VII.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des associés de la société dissoute "Martius Properties S.à r.l.", ainsi qu'à l'annulation de tout autre registre existant.

VIII.- Que les états financiers de la société dissoute "Martius Properties S.à r.l." à la date de la dissolution sont ici approuvés.

IX.- Que l'Associé Unique accorde la décharge pleine et entière à chacun et à tous les gérants de la société dissoute "Martius Properties S.à r.l." pour l'exécution de tous leurs mandats et charges pendant, et en relation avec, la période du 1^{er} janvier 2012 au 18 décembre 2012.

X.- Que les livres et documents de la société dissoute "Martius Properties S.à r.l." seront conservés pendant cinq ans au siège de la société dissoute "Martius Properties S.à r.l.".

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au Mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. En cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 28 décembre 2012. Relation: EAC/2012/17796. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santoni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013010309/105.

(130011329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2013.

NB Sàrl, Société à responsabilité limitée,

(anc. NB Financial Solutions S.à r.l.).

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 122.147.

L'an deux mille douze, le sept décembre;

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1) Monsieur Nicolaus BOCKLANDT, directeur indépendant, né à Manderfeld (Belgique), le 25 novembre 1956, demeurant à B-1200 Bruxelles WSL, 7, Clos André Rappe;

2) Madame Marie-Neige PRIGNON, sans état, née à Bullange (Belgique), le 5 mars 1963, demeurant à B-1200 Bruxelles WSL, 7, Clos André Rappe;

3) Monsieur Nicolas BOCKLANDT, étudiant, né à Eupen (Belgique), le 26 juin 1986, demeurant à B-1200 Bruxelles WSL, 7, Clos André Rappe;

4) Monsieur Amaury BOCKLANDT, étudiant, né à Fürstentfeldbruck (République Fédérale d'Allemagne), le 23 novembre 1987, demeurant à B-1200 Bruxelles WSL, 7, Clos André Rappe; et

5) Madame Caroline BOCKLANDT, étudiante, née à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 26 novembre 1989, demeurant à B-1200 Bruxelles WSL, 7, Clos André Rappe.

Tous sont ici représentés par Monsieur Luc BRAUN, diplômé es sciences économiques, en vertu de cinq procurations sous seing privé lui délivrées, lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée "NB FINANCIAL SOLUTIONS S.à r.l.", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 122147, a été constituée suivant acte reçu par Maître Paul FRIEDERS, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 17 novembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 56 du 26 janvier 2007;

- Que les comparants sont les seuls et uniques associés actuels de la Société et qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire ("Assemblée") et ont pris à l'unanimité, par leur mandataire et sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de modifier la raison sociale de la Société en "NB Sàrl".

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution adoptée ci-dessus, l'Assemblée décide de modifier l'article 1 des statuts qui sera dorénavant rédigé comme suit:

" **Art. 1^{er}** . La société prend la dénomination de "NB Sàrl".

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire des comparants, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. BRAUN, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 décembre 2012. LAC/2012/59042. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Référence de publication: 2013010346/50.

(130011714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2013.

Solorun, Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 8, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 116.767.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire en date du 21 décembre 2012

Après avoir accepté les démissions de Messieurs Ronald Weber, Ralph Bourgnon, de leur mandat d'administrateur de la Société, l'assemblée générale extraordinaire a adopté les résolutions suivantes:

- Nomination de Franz Bondy aux fonctions d'administrateur avec adresse professionnelle 8, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

L'assemblée générale précise que le mandat de l'administrateur précité prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'année 2018.

- Nomination de M. Etienne Mouthon aux fonctions d'administrateur.

Il est précisé que l'assemblée générale a pris acte du changement d'adresse de l'administrateur précité à savoir

Changement d'adresse du 29, boulevard George-Favon CH-1204 Genève au 23, Chemin des Tattes, CH-1220 Vésenaz, Suisse

L'assemblée générale précise que le mandat de l'administrateur précité prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'année 2018.

- Nomination de M. Jérôme Mouthon aux fonctions d'administrateur demeurant au 52 Lotissement Sindi Bade, Casa-blanca, Maroc.

L'assemblée générale précise que le mandat de l'administrateur précité prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'année 2018.

- En remplacement de la société PKF WEBER & BONTEMPS avec siège social à L-2212 Luxembourg, 6 Place de Nancy enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B27761, il a été décidé de nommer ISOSTRESS, société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 29, rue Joseph Hansen, L-1716 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B128503 aux fonctions de commissaire aux comptes avec effet au 1^{er} janvier 2013.

L'assemblée générale précise que le mandat du commissaire aux comptes précité prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'année 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013016629/32.

(130019863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2013.

KPMG Luxembourg Foundation, Fondation.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg G 204.

Audited Annual Accounts for the year ended 30 September 2012

Pour KPMG Luxembourg Foundation

Carlo JENTGEN

Secretary to the Board

Annual accounts for the year ended 30 September 2012

(with report of the Réviseur d'Entreprises Agréé thereon)

Annual Accounts as at 30 September 2012

Report of the Board of Directors	1 - 2
Report of the Réviseur d'Entreprises agréé	3 - 4
Annual accounts	
- Balance sheet	5
Statement of Income and Expenditure	6
Notes to the annual accounts	7 - 9

Report of the Board of Directors for the year ended 30 September 2012

The KPMG Luxembourg Foundation (the "Foundation") was incorporated on 19 March 2009 in the form of a Foundation in accordance with the law of 21 April 1928. The registered office of the Foundation is established at 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg and is registered with the Register of Commerce of Luxembourg under number G 204.

The incorporation and the statutes of the Foundation were approved by Grand Ducal decree on 27 April 2009. The Foundation has been incorporated for an indefinite period.

The Foundation's financial year starts on 1 October and ends on 30 September.

The object of the Foundation is to provide financial support either through donations or loans, to development projects benefiting groups of people in need, across the world, in particular, but not exclusively, in Africa and Asia. Projects supported by the Foundation may be from the social sector, education or health as well as agricultural, manual and income generating projects. Projects may be supported via direct financial assistance or through other associations, whether based in Luxembourg or elsewhere in the world. Projects focusing on children are a priority for the Foundation.

The Board of Directors of the Foundation during the financial year includes the following members:

Roger Molitor - President;

John Li, Karin Riehl (resigned effective 30 September 2012), Louis Thomas, Jane Wilkinson, Stephen Nye (appointed on 2 July 2012), Véronique Barbieux (appointed on 29 February 2012), Georges Bock (appointed on 29 November 2012) - Members;

The Board has delegated the day to day management and operations of the Foundation to Jane Wilkinson.

KPMG Luxembourg, the founder of the Foundation, is committed to contribute 0.16% of its annual turnover (calculated in accordance with KPMG International rules). The 2012 contribution, based upon the turnover of KPMG in Luxembourg for the financial year ended 30 September 2011, increased by other minor project specific donations, totals EUR 182 113.80. The Foundation also benefitted from donations from KPMG staff of EUR 4 750.20 corresponding to total for donations received of EUR 186 864.00. In addition the Foundation received EUR 13 259.00 from sales of the book, "Letters from Mali", from the Writing Hope Project organised by KPMG Luxembourg S.à r.l..

In 2012, KPMG Luxembourg Foundation made donations for a total of EUR 153 205.52. The Foundation incurred project and sponsorship related costs of EUR 5 176.86.

The net project related revenue led to a surplus of EUR 41 740.62. As noted below subsequent to the year end, the Board of Directors resolved to make additional donations from the 2011/12 budget totaling EUR 47 800.00.

The operating revenue and expenditure led to a surplus of EUR 1 013.00.

A total amount of capital and reserves of EUR 455 660.25 is carried forward to the next financial year.

The following donations were made during the financial year ended 30 September 2012:

	2012 EUR	2011 EUR
Local based projects:		
ALUPSE	10 000.00	-
Archipel ASBL - Ile aux clowns	12 618.52	8 000.00
Fondation Kriibskrank Kanner	-	6 300.00
La Main Tendue	-	7 500.00
Nestwärme	-	10 000.00
Stemm vun der Stroos	3 165.00	-
Special Olympics Luxembourg	-	5 000.00
Deutscher Kinderschutzbund	9 000.00	-
Point d'eau/Grumelange	6 000.00	-
Sundry Donations	1 922.00	400.00
International projects:		
Aide Enfance de l'Inde	20 000.00	-
ASTM		15 000.00
Care in Luxembourg	20 000.00	28 404.00
CSI Lëtzebuerg	20 000.00	10 000.00
Frère des Hommes	-	3 000.00
Friendship Luxembourg	30 000.00	20 000.00
Kickstartkids International	-	17 000.00
LP4Y Luxembourg	10 000.00	-
Oxfam Japan	-	9 000.00
Pour un Sourire d'Enfant	-	10 000.00
SOS Faim	-	10 000.00
SOS Villages Enfants Monde	10 000.00	-
Sundry Donations	500.00	-
	<u>153 205.52</u>	<u>159 604.00</u>

Subsequent to the year end, the Board of Directors resolved to make additional donations from the 2011/12 budget, totaling EUR 47 800.00 to Pour un Sourire d'Enfant (EUR 10 000.00), ALUPSE (EUR 15 000.00), Friendship Luxembourg (EUR 15 000.00) and Fondation Kriisbskrank Kanner (EUR 7 800.00).

Further information about the associations supported is available on the Foundation's web page accessible via www.kpmg.lu.

Luxembourg, 29 November 2012.

Roger Molitor / Jane Wilkinson

President / Director

To the Board of Directors of
KPMG LUXEMBOURG FOUNDATION
9, Allee Scheffer
L-2520 Luxembourg

Report of the reviseur d'entreprises agréé

Report on the annual accounts

We have audited the accompanying annual accounts of KPMG LUXEMBOURG FOUNDATION, which comprise the balance sheet as at 30 September 2012 and the statement of income and expenditure for the year then ended, and a summary of significant accounting policies and other explanatory information.

Responsibility of the Board of directors for the annual accounts

The Board of Directors is responsible for the preparation of these annual accounts in accordance with the accounting policies set out in the notes to the annual accounts, and for such internal control as the Board of Directors determines is necessary to enable the preparation of annual accounts that are free from material misstatement, whether due to fraud or error.

Responsibility of the Réviseur d'Entreprises Agréé

Our responsibility is to express an opinion on these annual accounts based on our audit. We conducted our audit in accordance with International Standards on Auditing as adopted for Luxembourg by the Commission de Surveillance du Secteur Financier. Those standards require that we comply with ethical requirements and plan and perform the audit to obtain reasonable assurance about whether the annual accounts are free from material misstatement.

An audit involves performing procedures to obtain audit evidence about the amounts and disclosures in the annual accounts. The procedures selected depend on the Réviseur d'Entreprises Agréé's judgement, including the assessment of the risks of material misstatement of the annual accounts, whether due to fraud or error. In making those risk assessments, the Réviseur d'Entreprises Agréé considers internal control relevant to the entity's preparation of the annual accounts in order to design audit procedures that are appropriate in the circumstances, but not for the purpose of expressing an opinion on the effectiveness of the entity's internal control. An audit also includes evaluating the appropriateness of accounting policies used and the reasonableness of accounting estimates made by the Board of Directors, as well as evaluating the presentation of the annual accounts.

We believe that the audit evidence we have obtained is sufficient and appropriate to provide a basis for our audit opinion.

Opinion

In our opinion, the annual accounts of KPMG LUXEMBOURG FOUNDATION for the year ended 30 September 2012 are prepared, in all material respects, in accordance with the accounting policies set out in the notes to the annual accounts.

Report on other legal and regulatory requirements

The Board of Directors' report, which is the responsibility of the Board of Directors, is consistent with the annual accounts.

Luxembourg, 29 November 2012.

Fiduciaire Kohn Revision S.à r.l.

Cabinet de revision agreee

Tania Kohn

*Balance sheet as at 30 September 2012
(expressed in EUR)*

	Notes	30 September 2012 EUR	30 September 2011 EUR
ASSETS			
Current assets			
Debtors due within less than one year		2 125.00	3 820.00
Cash at bank	3	459 513.61	438 459.51

TOTAL ASSETS		461 638.61	442 279.51
LIABILITIES			
Capital and reserves	4		
Initial capital contribution		500 000.00	500 000.00
Result brought forward		(87 093.37)	(114 050.61)
Net project related revenue		41 740.62	22 996.00
Net operating profit for the financial year		1 013.00	3 961.24
		455 660.25	412 906.63
Creditors			
Donations payable		-	13 404.00
Other creditors			
Becoming due and payable within one year		5 978.36	15 968.88
		5 978.36	29 372.88
TOTAL LIABILITIES		461 638.61	442 279.51

*Statement of Income and Expenditure
For the year ended 30 September 2012
(expressed in EUR)*

	Notes	Year ended 30 September 2012 EUR	Year ended 30 September 2011 EUR
PROJECT RELATED EXPENDITURE			
Donations received			
KPMG Luxembourg Sàrl		182 113.80	175 360.00
KPMG employee donations		4 750.20	8 139.50
Writing Hope Project - Book sales	5	13 259.00	-
		200 123.00	183 499.50
Donations made	8	(153 205.52)	(159 604.00)
Event sponsorship and related costs	6	(5 176.86)	(899.50)
Net project related revenue		41 740.62	22 996.00
OPERATING REVENUE AND EXPENDITURE			
Interest receivable and similar income		2 572.50	4 196.62
Operating income		2 572.50	4 196.62
Other operating charges	7	(1 549.00)	-
Interest payable and similar charges		(10.50)	(235.38)
Operating expenditure		(1 559.50)	(235.38)
Net operating profit for the financial year		1 013.00	3 961.24

**Notes to the annual accounts as at 30 September 2012
(expressed in EUR)**

1. General. The KPMG Luxembourg Foundation (the "Foundation") was incorporated on 19 March 2009 in the form of a Foundation in accordance with the law of 21 April 1928, The registered office of the Foundation is established at 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg and is registered with the Register of Commerce of Luxembourg under number G 204. The incorporation and the statutes of the Foundation were approved by Grand Ducal decree on 27 April 2009. The Foundation has been incorporated for an indefinite period.

The Foundation's financial year starts on 1 October and ends on 30 September.

The object of the Foundation is to provide financial support either through donations or loans, to development projects benefiting groups of people in need, across the world, in particular, but not exclusively, in Africa and Asia. Projects supported by the Foundation may be from the social sector, education or health as well as agricultural, manual and income generating projects. Projects may be supported via direct financial assistance or through other associations, whether based in Luxembourg or elsewhere in the world.

2. Presentation of the annual accounts and Significant accounting policies. The annual accounts as at 30 September 2012 have been established principally in accordance with the law of 19 December 2002, as amended, relating to the preparation of the annual accounts and the significant accounting policies outlined below. The presentation of the balance sheet and the statement of income and expenditure have been adapted to reflect the specificities of the Foundation's activity.

The Foundation maintains its accounting records in Euro (EUR) and its annual accounts are expressed in this currency. Monetary assets and liabilities denominated in other currencies are translated into EUR at the rates prevailing at the balance sheet date. Expenditure and income in foreign currencies are converted into EUR at the exchange rate prevailing at date of the transactions. Realised exchange gains and losses and unrealised losses are taken directly to the statement of income and expenditure.

Donations received by the Foundation are accounted for on the date of receipt.

Donations made to associations for which a formal decision has been taken by the Board of Directors or where donations have been collected by the Foundation, but which have not been paid as at the year end, are included in Donations Payable in the balance sheet and Donations Made in the statement of income and expenditure.

Interest income and expenses are recorded in the statement of income and expenditure on an accruals basis.

Debtors and creditors are recorded at nominal value.

3. Cash at bank. The Foundation held EUR 459 513.61 in cash balances as at 30 September 2012 (2011: EUR 438 459.51). The Board of Directors of the Foundation has decided to hold all significant cash balances in a BCEE Etika savings account. Etika, a Luxembourg based non-profit organisation ("asbl"), in collaboration with BCEE, offers an ethical alternative savings account. The account is a capital savings account with a guaranteed interest return which is lower than a classic savings account but investors choose to accept a lower rate of return, in the knowledge that they are enabling promoters of social and environmental projects to obtain credits and loans at a more advantageous rate, thus supporting the financing of projects which combine an economic rate of return whilst respecting people and environmental projects.

4. Capital and Reserves. The initial capital contribution received in March 2009 relates to the initial contribution made by the Founder of the Foundation, amounting to EUR 500 000.00. The opening net reserves of the Foundation as at... October 2011 amounted to EUR 412 906.63 (1 October 2010: EUR 385 949.39).

5. Writing Hope Project - Book Sales. During the first three months of the financial year, the Foundation published the book "Letters from Mali" in association with SOS Villages d'Enfants Monde, written by the children from the Socoura Hermann Gmeiner School in Mali and edited by Andrée Bindels, Laetitia Hofmann and Anna Rodrigues, employees of KPMG Luxembourg S.à r.l. The Foundation made sales of EUR 13 259.00 from the publication of the book and incurred related costs amounting to EUR 5 137.26.

6. Event sponsorship and Related costs. The following event sponsorship and related costs were incurred during the year:

	2012	2011
	EUR	EUR
Writing Hope Project - Letters from Mali - printing and publishing costs	5 137.26	-
Japan fundraising costs	-	899.50
Other event related costs	39.60	-
	<u>5 176.86</u>	<u>899.50</u>

7. Other operating charges. The general indirect operating costs such as accounting, operations management etc are borne by KPMG Luxembourg S.à r.l. on behalf of the Foundation.

8. Donations made. The following donations were made or committed during the year:

	2012	2011
	EUR	EUR
Local based projects:		
ALUPSE	10 000.00	-
Archipel ASBL - Ile aux clowns	12 618.52	8 000.00
Fondation Kribskrank Kanner	-	6 300.00
La Main Tendue	-	7 500.00
Nestwarme	-	10 000.00
Stemm vun der Stroos	3 165.00	-
Special Olympics Luxembourg	-	5 000.00
Deutscher Kinderschutzbund	9 000.00	-
Point d'eau/Grumelange	6 000.00	-
Sundry Donations	1 922.00	400.00
International projects:		
Aide Enfance de l'Inde	20 000.00	-
ASTM	-	15 000.00
Care in Luxembourg	20 000.00	28 404.00
CSI Letzebuerg	20 000.00	10 000.00

Frère des Hommes	-	3 000.00
Friendship Luxembourg	30 000.00	20 000.00
Kickstartkids International	-	17 000.00
LP4Y Luxembourg	10 000.00	-
Oxfam Japan	-	9 000.00
Pour un Sourire d'Enfant	-	10 000.00
SOS Faim	-	10 000.00
SOS Villages Enfants Monde	10 000.00	-
Sundry Donations	500.00	-
	<u>153 205.52</u>	<u>159 604.00</u>

Subsequent to the year end the Board of Directors resolved to make additional donations from the 2011/12 budget, totaling EUR 47 800.00 to Pour un Sourire d'Enfant (EUR 10 000.00). ALUPSE (EUR 15 000.00) and Friendship Luxembourg (EUR 15 000.00) and Fondation Kriibskrank Kanner (EUR 7 800.00).

*Budget for the year ending 30 September 2013
(expressed in EUR)*

	1.10.2012- 30.9.2013 EUR	1.10.2011- 30.9.2012 EUR
PROJECT RELATED EXPENDITURE		
Donations received	200 000.00	175 000.00
Donations made	(200 000.00)	(175 000.00)
Event sponsorship and related costs	(2 000.00)	-
Net project related income / (expenditure)	(2 000.00)	-
OPERATING REVENUE AND EXPENDITURE		
Interest receivable and similar income	-	4 000.00
Operating income	-	4 000.00
Other operating charges	(1 300.00)	(4 000.00)
Interest payable and similar charges	-	-
Operating expenditure	(1 300.00)	(4 000.00)
Net operating profit / (loss)	(1 300.00)	-

Référence de publication: 2013010265/273.

(130011630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2013.

Telenet Finance III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 158.653.

Par résolutions signées en date du 22 janvier 2013, l'associé unique a pris la décision d'accepter la démission de Manfred Schneider, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant, avec effet au 31 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2013.

Référence de publication: 2013016644/13.

(130019432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2013.

Telenet Finance IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 161.074.

Par résolutions signées en date du 22 janvier 2013, l'associé unique a pris la décision d'accepter la démission de Manfred Schneider, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant, avec effet au 31 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 janvier 2013.

Référence de publication: 2013016645/13.

(130019428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2013.

KISS Ventures S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 174.394.

RECTIFICATIF

In the year two thousand twelve, on twenty-seventh December.

Before Maître Francis Kessler, notary public, professionally residing at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-Sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

There Appeared:

Key International Strategy Services S.à r.l., a private limited liability company organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 92, bd. de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies register under number B 167.764.

Duly represented by Mrs. Sofia Afonso da Chao Conde, private employee, residing professionally at 5, rue Zénon Bernard, L4030 Esch-Sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal in Luxembourg, which, initialed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in the hereinabove stated capacities, has requested the notary to draw up the following articles of Association of a «société anonyme» which is hereby incorporated:

Chapter I. - Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form.

1.1. There is established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter created a société anonyme governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg (and, in particular, the amended law dated 10 August 1915 on commercial companies (the «1915 Law») and the law dated 22 March 2004 on securitisations (the «Securitisations Law») and by the present articles of association (the "Articles").

1.2. The Board of Directors may, at any time, as it deems appropriate, decide to create one or more compartments (each a «Compartment») within the meaning of Article 5 of the Securitisation Law. The Company constitutes a single legal entity, but the assets of each Compartment shall be solely accountable for the liabilities, commitments and obligations of that Compartment. Any dividends paid by one Compartment or any liquidation surplus resulting from the liquidation of either one Compartment of the Company shall be distributed on a pro rata basis between the shareholders of the Company.

Art. 2. Name. The Company will exist under the name KISS Ventures S.A..

Art. 3. Registered office.

3.1. The Company has its registered office in the Luxembourg-City. The Board of Directors is authorized to change the address of the Company inside the municipality within which the Company has its registered office.

3.2. Should any political, economic or social events of an exceptional nature occur or threaten to occur which are likely to affect the normal functioning of the registered office or communications with abroad, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such decision will not affect the Company's nationality remaining, notwithstanding such transfer, Luxembourg. Such decision to transfer the registered office abroad can be validly made by the Board of Directors.

Art. 4. Corporate object.

4.1. The corporate object of the Company and each Compartment shall be the activity of a securitization company within the meaning of the Securitisation Law. Consequently, the activities of the Company and each Compartment shall be the following:

4.1.1. the acquisition of risks (hereafter referred to as «Risks») in any form the Board of Directors may deem appropriate including, without however being limited to, the acquisition of or investment into bonds, foreign exchange spots, derivatives, credit default swaps and credit linked notes.

4.1.2. the management, hedging and the disposal of such risks in accordance with any investment and management guidelines determined by the Board of Directors. Such management and valorisation of the portfolio may be made by using a variety of techniques including, without however being limited to, the following:

(1) derivatives such as, without however being limited to, swaps, options, futures and credit derivatives for the purpose of either acquiring new Risks or for the partial or integral hedging of acquired Risks. When using credit derivatives, the Company may act as either protection buyer or protection seller;

(2) repurchase (repo) transactions;

(3) sale of assets or financial instruments in over-the-counter transaction or via regulated exchanges; and

(4) sale of assets in the framework of repurchase transactions.

4.2. The Company will finance itself through the issuance of performance certificates to its investors. In addition, the Company or any Compartment may seek financing through other techniques including, but not limited to, borrowing of funds on a secured or unsecured basis.

4.3. The Company may, in accordance with article 61 (3) of the Securitisation Law, grant any types of guarantees or security interests and enter into any type of agreements or contractual arrangements as and when the Board of Directors deems this necessary for the purpose of realising the securitisation of the Risks, including, for the avoidance of doubt, to any contractual counterparties when acquiring or financing the acquisition of the Risks in accordance with Article 4.1.1 or when managing the Risks in accordance with Article 4.1.2.

Art. 5. Duration. The Company is formed for an unlimited duration. Individual Compartments will, unless otherwise decided by the Board of Directors at the moment such Compartment is set-up, also be formed for an unlimited period.

Chapter II. - Capital

Art. 6. Capital.

6.1. The subscribed capital is set at thirty-one thousand Euros (EUR 31,000.-), divided into three hundred and ten (310) registered shares with a par value of one hundred Euros (EUR 100.-) each, fully paid up.

6.2. A register of registered shares shall be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article 39 of the 1915 Law. Ownership of registered shares will be established by inscription in the said register.

Art. 7. Form of the shares. The shares are in registered form and may not be exchanged or converted into bearer form.

Art. 8. Transfer of shares. The shares are freely transferable in accordance with article 40 of the 1915 Law.

Art. 9. Payment of shares. Payments on shares not fully paid up at the time of subscription may be made at the time and upon conditions which the Board of Directors shall from time to time determine. Any request to pay-up shares will be made on a pro rata basis to all shareholders.

Art. 10. Modification of Capital.

10.1. The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by resolutions of the shareholders adopted in the manner legally required for amending the Articles.

10.2. The Company can repurchase its own shares within the limits set by law.

Chapter III. - Directors, Board of Directors, Approved Statutory Auditors

Art. 11. Board of Directors.

11.1. The Company is managed by a board of directors, consisting of at least three (3) members, consisting of Category A and B Directors, who need not be shareholders (the «Board of Directors»). A legal entity may be a member of the Board of Directors.

11.2. In the case where the Company has a sole shareholder, the composition of the Board of Directors may be limited to one member (the «Sole Director»), who needs not to be a shareholder of the corporation.

11.3. The directors are appointed by the annual general meeting of shareholders for a period not exceeding six years and are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a director is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for six (6) years from the date of his election.

11.4. In the event of vacancy of a member of the Board of Directors appointed by the general meeting of shareholders because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by majority vote, a new director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election.

Art. 12. Meetings of the Board of Directors.

12.1. The Board of Directors will elect a Chairman from among its members.

12.2. The meetings of the Board of Directors may be convened by the Chairman or by any other director. The convening requirements and formalities may be waived if all directors agree thereto.

12.3. The Board of Directors can deliberate or act validly only if the majority of the directors, with at least one Category A Director and one Category B Director, are present or represented at a meeting of the Board of Directors. Decisions shall be taken unanimously by the majority of votes of the directors, present or represented at such meeting.

12.4. Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing, by telegram or telefax another director as his proxy. A director may also appoint another director to represent him/her by phone or other means, such appointment to be confirmed in writing at a later stage.

12.5. All decisions by the Board of Directors can be adopted by a simple majority of votes cast. The Chairman has a casting vote in case an identical number of directors approves and rejects a decision.

12.6. The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed and each participating director able to hear and to be heard by all other participating directors shall be deemed to be present and shall be authorized to vote by video or by telephone. Votes may also be cast by fax, email, telegram, telex.

12.7. Circular resolutions of the Board of Directors can be validly taken if approved in writing and signed by all directors in person. Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax, e-mail, telegram or telex. These resolutions shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings, duly convened.

12.8. The minutes of a meeting of the Board of Directors shall be signed by the Chairman. Extracts may be certified by the Chairman or by any two directors.

Art. 13. General Powers of the Board of Directors.

13.1. Full and exclusive powers for the administration and management of the Company are vested in the Board of Directors, which is competent to determine all matters not expressly reserved to the general meeting of shareholders by law or by the present Articles.

13.2. The Board of Directors shall furthermore have the power to create Compartments and to define the investment policy of such Compartment and to sell all or substantial part of the assets of the Company.

Art. 14. Delegation of Powers.

14.1. The Board of Directors may delegate the day-to-day management of the Company's business, in its widest sense, to any director or to third persons, who need not be shareholder of the Company.

14.2. Delegation of the day-to-day management to a director is subject to prior authorization by the general meeting of shareholders.

14.3. The first managing director may be appointed by the first general meeting of shareholders.

14.4. The Board of Directors may appoint one or more investment advisers or managers which, within the guidelines given by and the investment policy determined by the Board of Directors, shall manage, or advise the Board of Directors on the management of, the assets of the Company or a specific Compartment.

Art. 15. Representation of the Company. Towards to third parties, the Company (or any Compartment) is in all circumstances represented, within the limit of its corporate object by the joint signature of one Category A Director and one Category B Director or by the single signature of the Sole Director or by the single or joint signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the Board of Directors.

Art. 16. Approved Statutory Auditor.

16.1. The Company is supervised, in accordance with article 48 of the Securitisation Law, by one or more independent auditors who are appointed by the general meeting of shareholders.

16.2. The duration of the term of the appointment of a approved statutory auditor is determined by the general meeting of shareholders. The appointment may, however, not exceed a period of six (6) years. In case the approved statutory auditors are elected without mention of the term of their mandate, they are deemed to be elected for six (6) years from the date of their election.

16.3. The approved statutory auditors are re-eligible.

Chapter IV. - General meeting of shareholders

Art. 17. Powers of the general meeting of shareholders.

17.1. The general meeting of shareholders shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company or any specific Compartment.

17.2. Unless otherwise provided by law or by the Articles, all decisions by the annual or ordinary general meeting of shareholders shall be adopted by simple majority of the shares present or represented, regardless of the proportion of the capital represented.

17.3. Extraordinary general meeting may be convened in order to amend the Articles, to change the nationality of the Company or to increase the commitments of the Shareholders.

17.4. Any amendment to the Articles or any change to the nationality of the Company or any increase of the commitments of its shareholders may only be adopted by the unanimous decision of the shareholders.

17.5. In case that all the shareholders are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities and the meeting can be validly held.

Art. 18. Place and Date of the annual general meeting of shareholders. The annual general meeting of shareholders is held in the City of Luxembourg, at a place specified in the notice convening the meeting in Luxembourg on the first Friday of June, at 10.00 a.m..

Art. 19. Convening of general meetings. Any director or the approved statutory auditors may convene general meetings by means of convening notice sent to each registered shareholder by registered letter in compliance with the 1915 Law. A general meeting has to be convened at the request of the shareholders which together represent one fifth of the capital of the Company or when it is so requested by the Articles or by law.

Art. 20. Votes.

20.1. Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any general meeting, even the annual general meeting of shareholders, by appointing another person as his proxy in writing or by telegram, telex or telefax.

20.2. If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior written notice or publication.

Chapter V. - Business year, Distribution of profits

Art. 21. Business Year.

21.1. The business year of the Company begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

21.2. The Board of Directors draws up the balance sheet and the profit and loss account. It submits these documents together with a report of the operations of the Company at least one month prior to the annual general meeting of shareholders to the approved statutory auditors who shall make a report containing comments on such documents.

Art. 22. Distribution of profits.

22.1. Each year at least five per cent of the net profits of each Compartment have to be allocated to the legal reserve account. This allocation is no longer mandatory if and as long as such legal reserve amounts to at least one tenth of the capital of the Company.

22.2. After allocation to the legal reserve, the general meeting of shareholders determines the appropriation and distribution of net profits.

22.3. The Board of Directors may resolve to pay interim dividends subject to the conditions set forth by the 1915 Law.

Chapter VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 23. Dissolution, Liquidation.

23.1. The Company may be dissolved by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles.

23.2. Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders.

Chapter VII. - Applicable Law

Art. 24. Applicable Law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the 1915 Law and the Securitisation Law.

Transitory Dispositions

1. - The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31st of December 2013.
2. - The first Annual General Meeting will be held in the year 2014.

Subscription and Payment

The Articles having thus been established, the above-named parties have subscribed for the 310 shares as follows:

1. Key International Strategy Services S.à r.l.	310 shares
Total: three hundred and ten	310 shares

All these shares have been fully paid up, so that the sum of thirty-one thousand Euros (EUR 31,000.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the 1915 Law on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

Estimate of costs

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation at about one thousand six hundred euro (EUR 1,600.-).

First extraordinary general meeting of shareholders

The above-named party, representing the entire subscribed capital and considering himself as duly convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting of shareholders and have unanimously passed the following resolutions:

1. The Company's address is fixed at 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.
2. The following has been elected as Sole Director for a maximum period of six (6) years, his mandate expiring on occasion of the annual general meeting of shareholders to be held in 2018:
- Jeannot KRECKÉ, born on 26 April 1950 in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, professional address at 92, bd. de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;
3. The following has been appointed as approved statutory auditor for the same period: ARTEMIS AUDIT, a private limited liability company established under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B166.716 and having its registered office in Luxembourg at 25A, bd. Royal, L-2449 Grand-Duchy of Luxembourg;
4. The extraordinary general meeting of shareholders authorizes the Board of Directors to delegate the daily management of the business of the Company to one or more of its directors.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mil douze, le vingt-sept décembre.

Par devant Maître Francis Kessler, notaire avec adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-Sur-Alzette, Grand-duché de Luxembourg.

A comparu:

Key International Strategy Services S.à r.l., une «limited liability company», constituée et existante selon le droit de l'état du Luxembourg, ayant son siège social au 92, bd. de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B sous le numéro B 167.764.

Ici représenté par Madame Sofia Afonso da Chao Conde, employée privée, avec adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-Sur-Alzette, Grand-duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Luxembourg, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire soussigné, restera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme décrit précédemment, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Chapitre I^{er} . - Nom, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme.

1.1. Il est formée entre les souscripteurs et tous aux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme régie par les lois du Grand-duché du Luxembourg (et, en particulier, la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915») et la loi du 22 mars 2004 sur les titrisations (la «Loi relative à la Titrisation») et les présents statuts (les «Statuts»).

1.2. Le Conseil d'Administration peut, à tout moment, comme il l'estime approprié, créer un ou plusieurs compartiments (chacun un «Compartiment»), dans le sens de l'Article 5 de la Loi relative à la Titrisation. La Société constitue une entité juridique unique, mais les avoirs de chaque Compartiment pris isolément répondront seuls pour les dettes, engagements et obligations de ce Compartiment. Tous les dividendes payés par un Compartiment ou tout surplus de liquidation résultant de la liquidation de l'un des Compartiments quelconque de la Société seront distribués à parts égales entre les actionnaires de la Société.

Art. 2. Nom. La Société existera sous le nom de KISS Ventures S.A..

Art. 3. Siège social.

3.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Le Conseil d'Administration est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

3.2. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera faite par le Conseil d'Administration.

Art. 4. Objet.

4.1. L'objet social de la Société et de chaque Compartiment sera l'activité d'une société de titrisation dans le sens de la Loi relative à la Titrisation. Par conséquent, les activités de la Société et de chaque Compartiment seront les suivantes:

4.1.1. L'acquisition de risques (ci-après les «Risques») en toute forme que le Conseil d'Administration peut juger appropriée, incluant mais non limitée à l'acquisition de ou l'investissement dans des obligations, des opérations de devises au comptant, dérivés, des contrats d'échange de crédits par défaut et des notes de crédit liées;

4.1.2. L'administration, la couverture et la disposition de tels risques en conformité avec toutes les lignes directrices déterminées par le Conseil d'Administration. De telles administrations et mise en valeur de portefeuille peuvent être faites en utilisant une variété de techniques, incluant, mais non limitée à:

(1) dérivés telles que, mais non limitées à, contrats d'échange (swaps), options, contrats à terme et dérivés de crédits soit aux fins d'acquisition de nouveaux Risques soit aux fins de couverture partielle ou intégrale des Risques existants. Lors de l'utilisation de dérivés de crédit, la Société peut agir soit en tant qu'acheteur soit en tant que vendeur de protection;

(2) transactions de rachat (repo);

(3) vente d'avoirs ou d'instruments financiers dans des opérations de gré-à-gré ou sur un échange réglementé; et

(4) vente d'avoirs dans le cadre d'une opération de rachat.

4.2. La Société va se financer à travers l'émission de certificats de rendement à ses investisseurs.

En plus, la Société ou tout Compartiment peut chercher à se financer par d'autres techniques, incluant mais non limité à, emprunter des fonds sur une base garantie ou non.

4.3. La Société peut, conformément à l'Article 61 (3) de la Loi relative à la Titrisation, accorder tous types de garanties ou de titres d'intérêts et faire partie de tous autres types de conventions ou arrangements contractuels comme et quand le Conseil d'Administration le juge approprié aux fins de réaliser la titrisation des Risques, incluant, afin d'éviter tout doute, des contreparties contractuelles lors de l'acquisition ou du financement de l'acquisition des Risques conformément à l'Article 4.1.1 ou lors de l'administration des Risques conformément à l'Article 4.1.2.

Art. 5. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée. Des Compartiments individuels sont, à moins que le Conseil d'Administration n'en décide autrement lors de la constitution de ces Compartiments, créés aussi pour une durée illimitée.

Chapitre II. - Capital**Art. 6. Capital.**

6.1. Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille Euros (31.000,- EUR), divisé en trois cent dix (310) actions nominatives d'une valeur nominale de cent Euros (100,- EUR) chacune, entièrement libéré.

6.2. Un registre d'actions nominatives est conservé au siège social de la Société, où il pourra être consulté par tout actionnaire. Ce registre contient toutes informations requises par l'article 39 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, sur les Sociétés Commerciales. La propriété des actions nominatives est établie par l'inscription dans ledit registre.

Art. 7. Nature des actions. Les actions sont nominatives et ne pourront être échangées ou converties en actions au porteur.

Art. 8. Transfert d'actions. Les actions peuvent être transférées librement conformément à l'Article 40 de la Loi de 1915.

Art. 9. Versements. Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription pourront se faire aux dates et aux conditions que le Conseil d'Administration déterminera dans ces cas. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

Art. 10. Modification du capital.

10.1. Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

10.2. La Société peut racheter ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Chapitre III. - Administrateurs, Conseil d'Administration, Réviseurs d'entreprises agréés

Art. 11. Conseil d'Administration.

11.1. La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, constitué d'administrateurs de catégorie A et B, actionnaires ou non (le «Conseil d'Administration»). Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration. Une entité légale peut être nommée en tant que membre du Conseil d'Administration.

11.2. Dans le cas où la Société n'aurait qu'un seul actionnaire, le Conseil d'Administration pourrait se limiter à un membre (le «administrateur unique»), actionnaire ou non de la Société.

11.3 Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une durée qui ne peut dépasser six ans. Ils sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Un administrateur élu sans indication de la durée de son mandat, sera réputé avoir été élu pour un terme de six ans.

11.3. En cas de vacance du poste d'un administrateur nommé par l'assemblée générale des actionnaires pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 12. Réunions du Conseil d'Administration.

12.1. Le Conseil d'Administration doit élire parmi ses membres un Président.

12.2. Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du président ou de l'un des administrateurs. Lorsque tous les administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

12.3. Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si une majorité d'administrateurs, dont au moins un administrateur de catégorie A et un administrateur de catégorie B, sont présents ou représentés. Toute décision du Conseil d'Administration est prise unanimement à la majorité simple des votes émis par les administrateurs présents ou représentés.

12.4. Tout administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration par un autre administrateur, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, par télégramme ou par téléfax. Un administrateur peut également désigner par téléphone ou par d'autres moyens, un autre administrateur pour le représenter. Cette désignation devra être confirmée ultérieurement par un écrit.

12.5. Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

12.6. L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée et chaque participant en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les administrateurs participants seront réputés présents à la réunion et seront habilités à prendre part au vote via téléphone ou vidéo. Les votes peuvent également être émis par fax, e-mail, télégramme ou télex.

12.7. Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les administrateurs personnellement. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax, e-mail, télégramme ou télex. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoquée.

12.8. Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par le Président. Des extraits seront certifiés par le Président ou par deux administrateurs.

Art. 13. Pouvoirs généraux du Conseil d'Administration.

13.1 Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus et exclusifs pour faire tous les actes d'Administration et de gestion qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les présents statuts à l'assemblée générale.

13.2 Le Conseil d'Administration est également investi du pouvoir de créer des Compartiments et de définir la politique d'investissement de ces Compartiments et de vendre la totalité ou une partie substantielle des avoirs de la Société.

Art. 14. Délégation de pouvoirs.

14.1. Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière des affaires de la Société, entendue dans son sens le plus large, à tout administrateur ou à des tiers qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la Société.

14.2. La délégation de la gestion journalière à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

14.3. Le premier administrateur-délégué peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires.

14.4. Le Conseil d'Administration peut désigner un ou plusieurs conseillers en investissement ou gérants qui, endéans les limites des lignes directrices fixées par et de la politique d'investissement déterminée par le Conseil d'Administration, géreront, ou conseilleront le Conseil d'Administration sur la gestion des avoirs de la Société ou d'un Compartiment spécifique.

Art. 15. Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, la Société (ou tout Compartiment) est en toutes circonstances représentée, dans les limites de son objet social (i) par la signature conjointe d'un administrateur de catégorie A et d'un administrateur de catégorie B, ou par la signature seule d'administrateur unique ou par la signature conjointe ou unique de toute personne à laquelle le Conseil d'Administration a délégué un pouvoir spécial de représenter la Société et agissant dans les limites de ce pouvoir.

Art. 16. Réviseur d'entreprises agréé.

16.1. La Société est surveillée, conformément à l'Article 48 de la Loi relative à la Titrisation, par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises qui sont nommés par l'assemblée générale.

16.2. La durée du mandat de réviseur d'entreprises agréé est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années. Lorsque les commissaires sont nommés sans précision de la durée de leurs mandats, ils sont considérés avoir été élus pour une durée de 6 ans à partir de la date de leur élection.

16.3. Les réviseurs d'entreprises agréés sont rééligibles

Chapitre IV. Assemblée générale des actionnaires

Art. 17. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.

17.1. L'assemblée générale représente tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société ou à l'un de ses Compartiments.

17.2. Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée annuelle ou ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des actions présentes ou représentées, quelles que soit la portion du capital représentée.

17.3. Une assemblée générale extraordinaire pourra être convoquée pour modifier les Statuts, changer la nationalité de la Société ou augmenter les engagements des actionnaires.

17.4. Toute modification statutaire ou tout changement de nationalité de la Société ou toute augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec le consentement unanime de tous les Actionnaires.

17.5. Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation et l'assemblée pourra valablement se tenir.

Art. 18. Endroit et Date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit chaque année dans la ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le premier vendredi du mois de juin à 10.00 heures.

Art. 19. Convocation des assemblées générales des actionnaires. Un quelconque administrateur ou les commissaires peuvent convoquer des assemblées générales par voie de lettres recommandées envoyées à chaque actionnaire nominatif conformément à la Loi de 1915. Elles doivent être convoquées sur la demande d'actionnaires représentant ensemble le cinquième du capital social ou lorsque cela sera requis par les Statuts ou par la loi.

Art. 20. Votes.

20.1. Chaque action donne droit à une voix. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des actionnaires, par une autre personne désignée par écrit ou par télégramme, télex ou fax.

20.2. Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale des actionnaires et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable ou publication.

Chapitre V. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 21. Année sociale.

21.1. L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour de décembre de chaque année.

21.2. Le Conseil d'Administration établit le bilan et les comptes de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la Société, au mois un mois avant l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, aux commissaires qui commenteront ces documents dans leur rapport.

Art. 22. Répartition des bénéfices.

22.1. Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

22.2. Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale des actionnaires décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

22.3. Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la Loi de 1915.

Chapitre VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 23. Dissolution, Liquidation.

23.1. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant avec le même quorum que celui prévu pour la modification des Statuts.

23.2. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

Chapitre VII. - Loi applicable

Art. 24. Loi applicable. Toutes les matières non régies par les Statuts sont régies par la Loi de 1915 et par la Loi relative à la Titrisation.

Dispositions Transitoires

1. - Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2013.
2. - La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2014.

Souscription et Libération

Les Statuts ayant ainsi été établis, les parties susmentionnées ont souscrit aux 310 actions de la manière suivante:

1. Key International Strategy Services S.à r.l.	310 actions
Total: trois cent dix actions	310 actions

Toutes ces actions ont été entièrement libérées, de sorte que le montant de trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire instrumentant déclare que les conditions énumérées à l'Article 26 de la Loi de 1915 sur les Sociétés Commerciales ont été remplies, ce dont il témoigne expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élèvent à environ mille six cents euros (EUR 1.600,-).

Première assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, les comparants précités, représentant la totalité du capital social souscrit, ont tenu une assemblée générale extraordinaire des actionnaires et ont pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

1. Le siège social de la Société est fixé au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

2. Est nommé administrateur unique pour une durée maximale de six (6) ans, son mandat se terminant lors de l'assemblée générale des actionnaires devant être tenue en 2018:

- M. Jeannot KRECKÉ, né le 26 avril 1950 à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg domicilié professionnelle au 92, bd. de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg;

3. A été désigné(e) réviseur d'entreprises agréé pour la même période: ARTEMIS AUDIT, une société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois du Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B166.716, ayant son siège social au/à 25A. bd. Royal, L-2449 Grand-duché de Luxembourg.

4. L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires autorise le Conseil d'Administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la Société à un ou plusieurs de ses administrateurs.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, dont le notaire connaît chacun de leurs noms, prénom, état civil et résidence, ceux-ci ont signé le présent acte original avec nous, Notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 04 janvier 2013. Relation: EAC/2013/193. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2013010261/472.

(130011722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2013.

Telenet Finance Luxembourg II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 156.414.

Par résolutions signées en date du 22 janvier 2013, l'actionnaire unique a pris la décision d'accepter la démission de Manfred Schneider, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat d'administrateur, avec effet au 31 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 janvier 2013.

Référence de publication: 2013016646/12.

(130019429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2013.

Telenet Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 150.204.

Par résolutions signées en date du 22 janvier 2013, l'associé unique a pris la décision d'accepter la démission de Manfred Schneider, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant, avec effet au 31 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 janvier 2013.

Référence de publication: 2013016647/13.

(130019433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2013.

Meridiam Infrastructure Investments, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 149.595.

In the year two thousand and twelve, on the seventeenth of December.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary resident in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Meridiam Infrastructure Investments, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 149.595 (the Company).

THERE APPEARED:

1) Meridiam Infrastructure (SCA) SICAR, an investment company in risk capital (société d'investissement en capital à risque) formed as a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 121.168 (Shareholder 1); and

2) Meridiam Infrastructure Europe II (SCA) SICAR, an investment company in risk capital (société d'investissement en capital à risque) formed as a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 149.213 (Shareholder 2).

Shareholder 1 and Shareholder 2 are together referred to as the Shareholders and individually as a Shareholder.

The Shareholders are represented by Laure MERSCH, avocate à la Cour, whose professional address is at 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, by virtue of two powers of attorney given in Luxembourg on December 13th, 2012.

Which proxies, after signature "ne varietur" by the authorised representative of the relevant Shareholder and the undersigned notary, each power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The Shareholders, represented as set out above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. That they are the Company's sole shareholders and that the Meeting is thus validly constituted and may deliberate on the items on the agenda, as set out below;

II. The Company was incorporated on November 27th, 2009, pursuant to a deed drawn up by Maître Carlo WERSANDT, a notary resident in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the

Mémorial) number 2520 of December 28th, 2009. The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended since its incorporation.

III. That the agenda of the Meeting is as follows:

1. Waiver of convening formalities;
2. Amendment of article 8 of the Articles;
3. Amendment of the first paragraph of article 8 of the Articles;
4. Insertion of a new paragraph (i) in article 8.2 of the Articles;
5. Subsequent renumbering of current paragraphs (i) to (vii) in article 8.2 of the Articles as paragraphs (ii) to (viii);
6. Amendment of the newly renumbered paragraph (vi) of article 8.2 of the Articles;
7. Amendment of the paragraph (i) of article 8.3 of the Articles;
8. Creation of two classes of managers;
9. As a consequence of the above amendments of the Articles, redesignation of the current sole manager of the Company as class A manager of the Company;
10. Appointment of Ms. Sandrine Bisaro and Mr. Luc Gerondal as new class B managers of the Company; and
11. Miscellaneous.

IV. That the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The Shareholders declare that they have full knowledge of the items on the agenda and waive the requirement for convening formalities.

Second resolution

The Shareholders resolve to amend the first paragraph of article 8 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

" **Art. 8. Board of managers.** If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers (the Board). The shareholders may decide to appoint managers of two different classes, i.e. one or several class A managers and one or several class B managers."

Third resolution

The Shareholders resolve to insert a new paragraph (i) in article 8.2 of the Articles, which will read as follows:

"The Board must appoint a chairman from among the class A managers, and may choose a secretary who need not be a manager and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board. By default, in the cases where there is only one (1) class A manager, such class A manager will be the chairman."

Fourth resolution

As a result of the insertion of a new paragraph (i) in article 8.2 of the Articles, the Shareholders resolve to renumber current paragraphs (i) to (vii) in article 8.2 of the Articles as paragraphs (ii) to (viii).

The Shareholders further resolve to make any amendments to the Articles necessary to reflect this renumbering.

Fifth resolution

The Shareholders resolve to amend the newly renumbered paragraph (vi) of article 8.2 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

" **8.2. Procedure.**

(vi) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the managers present or represented, provided that if the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers at least one (1) A manager and one (1) class B manager shall be present or represented and at least one (1) class A manager votes in favour of the resolution. In case of ballot, the chairman of the Board has a casting vote. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairman of the Board or by all the managers present or represented."

Sixth resolution

The Shareholders resolve to amend the paragraph (i) of article 8.3 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

" **8.3. Representation.**

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any class A manager and any class B manager. (ii) If the Company is managed by a sole manager, the Company shall be bound towards third parties in all matters by the signature of the sole manager."

Seventh resolution

The Shareholders resolve to create two classes of managers, i.e. class A managers and class B managers.

Eighth resolution

The Shareholders resolve to redesignate the current sole manager of the Company, Mr Thierry DEAU, as class A manager, with effect as from January 1st, 2013.

Ninth resolution

The Shareholders resolve to appoint the following persons as new class B managers of the Company with effect as from January 1st, 2013 and for an indefinite period of time:

(a) Ms Sandrine BISARO, born on June 26th, 1969, in Metz, France, whose professional address is at 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

(b) Mr Luc GERONDAL, born on April 23rd, 1976, in Kinshasa, Democratic Republic of Congo, whose professional address is at 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with this notarial deed are estimated at approximately one thousand one hundred euro (EUR 1,100).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the Shareholders, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English text prevails.

Whereof, this notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the Shareholders' authorised representative.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le dix-sept décembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Meridiam Infrastructure Investments, une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, allée Scheffer L-2520 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.595 (la Société).

ONT COMPARU:

1) Meridiam Infrastructure (SCA) SICAR, une société d'investissement en capital à risque ayant la forme d'une société en commandite par actions régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121.168 (l'Associé 1); et

2) Meridiam Infrastructure Europe II (SCA) SICAR, une société d'investissement en capital à risque ayant la forme d'une société en commandite par actions régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.213 (l'Associé 2).

L'Associé 1 et l'Associé 2 sont ci-après dénommés conjointement les Associés, et individuellement un Associé.

Les Associés sont représentés par représenté par Laure MERSCH, avocate à la Cour, ayant son adresse professionnelle au 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, en vertu de deux procurations données à Luxembourg le 13 décembre 2012.

Lesdites procurations, après avoir été signées «ne varietur» par les mandataires des Associés en question et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les Associés, représentés comme indiqué ci-dessus, ont prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Qu'ils sont les seuls associés de la Société et que l'Assemblée est dès lors régulièrement constituée et peut délibérer sur les points de l'ordre du jour reproduits ci-après;

II. Que la Société a été constituée le 27 novembre 2009, suivant acte reçu par Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations (le Mémorial) numéro 2520 du 28 décembre 2009. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis sa constitution;

III. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Modification de l'article 8 des Statuts;

3. Modification du premier paragraphe de l'article 8 des Statuts;
 4. Insertion d'un nouveau paragraphe (i) dans l'article 8.2 des Statuts;
 5. Renumérotation subséquente des paragraphes (i) à (vii) actuels de l'article 8.2 des Statuts en paragraphes (ii) à (viii);
 6. Modification du paragraphe (vi) nouvellement renuméroté de l'article 8.2 des Statuts;
 7. Modification du paragraphe (i) de l'article 8.3 des Statuts;
 8. Création de deux classes de gérants;
 9. Suite aux modifications des Statuts ci-dessus, nouvelle désignation du gérant unique actuel de la Société en gérant de classe A;
 10. Nomination de Mme Sandrine Bisaro et de M. Luc Gerondal en tant que nouveaux gérants de classe B de la Société; et
 11. Divers.
- IV. Que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes;

Première résolution

Les Actionnaires déclarent avoir pris connaissance de l'ordre du jour et renoncent aux formalités de convocation.

Deuxième résolution

Les Associés décident de modifier le premier paragraphe de l'article 8 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 8. Conseil de gérance.** Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le conseil de gérance (le Conseil). Les associés peuvent décider de nommer des gérants de différentes classes, à savoir un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B.»

Troisième résolution

Les Associés décident d'insérer un nouveau paragraphe (i) dans l'article 8.2 des Statuts qui aura la teneur suivante:

«Le Conseil doit élire un président parmi les gérants de classe A et peut désigner un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être administrateur, et qui est responsable de la tenue des procès-verbaux de réunions du Conseil. Par défaut, lorsqu'il n'y a qu'un seul gérant de classe A, ce gérant de classe A sera le président du Conseil.»

Quatrième résolution

Suite à l'insertion du nouveau paragraphe (i) dans l'article 8.2 des Statuts, les Associés décident de renuméroter les paragraphes (i) à (vii) actuels de l'article 8.2 des Statuts en paragraphes (ii) à (viii).

Les Associés décident également de procéder à toute modification nécessaire des Statuts afin de refléter cette renumérotation.

Cinquième résolution

Les Associés décident de modifier le paragraphe (vi) nouvellement renuméroté de l'article 8.2 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **8.2. Procédure.**

(vi) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, à la condition que, dans l'éventualité où l'associé unique ou les associés a/ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B doivent être présents ou représentés et au moins un gérant de classe A vote en faveur de la décision. En cas de ballottage, le président du Conseil aura un vote prépondérant. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président du Conseil ou par tous les gérants présents ou représentés.»

Sixième résolution

Les Associés décident de modifier le paragraphe (i) de l'article 8.3 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **8.3. Représentation.**

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B. (ii) Si la Société est gérée par un gérant unique, la Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature du gérant unique.»

Septième résolution

Les Associés décident de créer deux catégories différents de gérants, i.e. gérants de classe A et gérants de classe B.

Huitième résolution

Les Associés décident de renommer l'actuel gérant unique de la Société, Monseigneur Thierry DEAU, en tant que gérant de classe A, avec effet à compter du 1^{er} janvier 2013.

Neuvième résolution

Les Associés décident de nommer les personnes suivantes comme nouveaux gérants de classe B de la Société avec effet à compter du 1^{er} janvier 2013 et pour une durée indéterminée:

(a) Madame Sandrine BISARO, née le 26 juin 1969, à Metz, France, dont l'adresse professionnelle est au 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

(b) Monsieur Luc GERONDAL, né le 23 avril 1976, à Kinshasa, République Démocratique du Congo, dont l'adresse professionnelle est au 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Estimation des frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société en raison du présent acte s'élèvent approximativement à mille cents euros (1.100.- EUR).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des Associés, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et que, en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte à voix haute, le notaire le signe avec le mandataire des Associés.

Signé: L. Mersch et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 21 décembre 2012. Relation: LAC/2012/61915. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2013.

Référence de publication: 2013010313/210.

(130011347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2013.

Telenet Finance V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 164.848.

Par résolutions signées en date du 22 janvier 2013, l'associé unique a pris la décision d'accepter la démission de Manfred Schneider, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant, avec effet au 31 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2013.

Référence de publication: 2013016648/13.

(130019431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2013.

Telenet Finance VI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 171.021.

Par résolutions signées en date du 22 janvier 2013, l'associé unique a pris la décision d'accepter la démission de Manfred Schneider, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant, avec effet au 31 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2013.

Référence de publication: 2013016649/13.

(130019430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2013.

**Manor Investment S.A., Société Anonyme,
(anc. Manor Investment Fund S.A.).**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 157.644.

—
L'an deux mille douze, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MANOR INVESTMENT FUND S.A., ci-après "la Société", avec siège social à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous B157644, constituée suivant acte reçu par Maître Carlo WERSANDT, notaire à Luxembourg, en date du 17 décembre 2010, publié au Mémorial C numéro 349 du 22 février 2011.

Bureau

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Patrick VAN HEES, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Sonia BOULARD, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Myriam WAGNER, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Composition de l'assemblée

Le capital social de la Société est actuellement représenté par trois mille trois cents (3.300) actions ordinaires d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, toutes intégralement souscrites et libérées.

La désignation des actionnaires présents ou représentés à l'assemblée est portée sur une liste de présence dressée par les membres du bureau, à laquelle les participants à l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence ainsi que les procurations, restent annexées au présent acte une fois signées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

Exposé du Président

Le Président expose et requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- La présente assemblée a l'ordre du jour suivant:

1. Changement de la dénomination de la société de MANOR INVESTMENT FUND S.A. en MANOR INVESTMENT S.A.
2. Modification afférente de l'article 1.2 des statuts.
3. Suppression de la désignation de valeur nominale des actions.
4. Augmentation du capital social d'un montant de EUR 28.500.000,- (vingt-huit millions cinq cent mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 33.000,- (trente-trois mille euros) à EUR 28.533.000,- (vingt-huit millions cinq cent trente-trois mille euros) par la création et l'émission de 2.850.000 (deux millions huit cent cinquante mille) actions.
5. Souscription de la totalité des actions nouvelles par les actionnaires proportionnellement à leur participation dans le capital et libération intégrale de celles-ci par des apports en numéraire.
6. Réduction du capital social d'un montant de EUR 4.513.000,- (quatre millions cinq cent treize mille euros) pour le ramener de EUR 28.533.000,- (vingt-huit millions cinq cent trente-trois mille euros) à EUR 24.020.000,- (vingt-quatre millions vingt mille euros) sans annulation d'actions, aux fins de compenser les pertes à due concurrence.
7. Modification afférente de l'article 5.1 des statuts.

II.- Il ressort de la liste de présence que l'intégralité du capital social est présente ou représentée à la présente assemblée. Il peut dès lors être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Constatation de la validité de l'assemblée

L'exposé du Président, après vérification par le scrutateur, est reconnu exact par l'assemblée. Celle-ci se considère comme valablement constituée et apte à délibérer sur les points à l'ordre du jour.

Résolutions

L'assemblée aborde l'ordre du jour et, après avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

27051

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société de MANOR INVESTMENT FUND S.A. en MANOR INVESTMENT S.A.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier en conséquence l'article 1.2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **1.2.** La Société est dénommée "MANOR INVESTMENT S.A." »

Troisième résolution

L'assemblée décide de supprimer la désignation de valeur nominale des actions.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'augmenter de EUR 28.500.000,- (vingt-huit millions cinq cent mille euros) le montant du capital social et de le porter de son montant actuel de EUR 33.000,- (trente-trois mille euros) à EUR 28.533.000,- (vingt-huit millions cinq cent trente-trois mille euros) par la création et l'émission de 2.850.000 (deux millions huit cent cinquante mille) actions nouvelles, jouissant des mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Cinquième résolution

Intervention - Souscription - Libération

Interviennent aux présentes les actionnaires de la Société, désignés sur la liste de présence et représentés en vertu des procurations dont mention ci-avant;

lesquels souscrivent, chacun au prorata de sa participation dans le capital social, toutes les 2.850.000 (deux millions huit cent cinquante mille) actions nouvelles émises en application de la décision prise ci-avant et les libèrent toutes, chacun pour sa part et intégralement, par des apports en numéraire d'un montant total de EUR 28.500.000,- (vingt-huit millions cinq cent mille euros), ce dont il a été justifié au notaire soussigné par la production d'un certificat bancaire.

Sixième résolution

L'assemblée décide de réduire de EUR 4.513.000,- (quatre millions cinq cent treize mille euros) le montant du capital social pour le ramener de EUR 28.533.000,- (vingt-huit millions cinq cent trente-trois mille euros) à EUR 24.020.000,- (vingt-quatre millions vingt mille euros) sans annuler d'actions mais en diminuant leur pair comptable, et ce pour compenser et apurer à concurrence de EUR 4.513.000,- (quatre millions cinq cent treize mille euros) les pertes réalisées et existantes au 31 décembre 2011, telles qu'elles ressortent du bilan approuvé lors de l'assemblée générale ordinaire du 21 juin 2012.

La preuve de l'existence des pertes réalisées au 31 décembre 2011, a été donnée au notaire instrumentaire par la remise d'un bilan arrêté à cette date, dûment approuvé par l'assemblée générale annuelle délibérant sur l'exercice de l'année 2011, lequel bilan reste annexé au présent acte.

Septième résolution

L'assemblée décide de modifier en conséquence l'article 5.1 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social souscrit est fixé à EUR 24.020.000,- (vingt-quatre millions vingt mille euros) représenté par 2.853.300,- (deux millions huit cent cinquante-trois mille trois cents) actions sans désignation de valeur nominale. »

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de six mille huit cents euros (EUR 6.800,-).

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

Dont procès-verbal, fait et dressé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture de tout ce qui précède, donnée à l'assemblée en langue d'elle connue, les membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé le présent procès-verbal avec Nous, notaire.

Signé: Patrick VAN HEES, Sonia BOULARD, Myriam WAGNER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 28 décembre 2012. Relation GRE/2012/5016. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Claire PIERRET.

Référence de publication: 2013010325/100.

(130011758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2013.

Tepi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 70.263.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale du 31 janvier 2013

Fiduciaire Gallo et Associés (Luxembourg) S.A. immatriculée au RCS B 61096, démissionne de son poste de commissaire aux comptes.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2013016650/11.

(130019737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2013.

Tigro Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 18.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 160.587.

—
Le bilan de la société pour la période du 30/03/2011 au au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013016651/13.

(130019597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2013.

MDI Holdings (Luxembourg) Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 142.003.

—
In the year two thousand and twelve, on the nineteenth day of December.

Before Maître Paul DECKER, notary residing at Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg),

There appeared:

Mr. Miles D'ARCY-IRVINE, director, born on 12 September 1947 in Beijing (China), residing at 6, Chemin en Oussin, 1169 Yens, Switzerland,

here represented by Mrs. Géraldine NUCERA, private employee, with professional address in L-2740 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 13 December 2012, in Luxembourg,

said proxy after signature "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, through its representative, has requested the notary to state that:

The appearing person is the only shareholder of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") existing under the name of "MDI Holdings (Luxembourg) S.à r.l." (R.C.S. Luxembourg B 142003), with registered office in L-1331 Luxembourg, 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, incorporated pursuant to a deed of Maître Jacques DELVAUX, notary residing in Luxembourg, on September, the 12th, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 2534 of October 16th, 2008.

The Company's capital is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares of a par value of one euro (EUR 1.) each, all fully subscribed and entirely paid up.

The appearing person, represented as above, is the sole shareholder of the company and the final beneficial owner of the operation

The appearing person, represented as above, declares that it has full knowledge of the articles of incorporation and of the financial standing of the Company.

Being the sole shareholder of the Company, it expressly declares to proceed to the anticipated dissolution of the Company with immediate effect as well as to its liquidation.

Being the sole shareholder of and liquidator of the Company, the appearing person, represented as here above declares that all assets of the Company have been realized, and that any property of all assets have been transferred to the sole shareholder and all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or duly accounted for

(including, but not limited to, potential tax debts). Regarding any eventual liability presently unknown to the Company and not paid until the date of dissolution, the sole shareholder, irrevocably assumes the obligation to guarantee payment of any such liability, with the result that the liquidation of the Company is to be considered closed.

The appearing persons, represented as above, gives discharge to the managers of the company for their mandate up to this date.

The corporate books and documents of the Company will be kept for a period of five years at the Company's registered office in L-1331 Luxembourg, 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

However, no confusion of assets and liabilities between the dissolved Company and the share capital of the sole shareholder, or reimbursement to the sole shareholder will be possible before the end of a period of thirty days (article 69 (2) of the law on commercial companies) from the day of publication of the present deed and subject to the fact that no creditor of the dissolved and liquidated Company requests the granting of any security interest.

In order to perform all the formalities relating to the registrations, the publications, the cancellations, the filing and all other formalities to be performed by virtue of the present deed, all powers are granted to the bearer of an authentic copy.

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately nine hundred four euros (EUR 904).

Declaration

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le dix-neuf décembre,

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Miles D'ARCY-IRVINE, administrateur de sociétés, né le 12 septembre 1947 à Pékin (Chine), résidant au 6, Chemin en Oussin, 1169 Yens, Suisse,

ici représenté par Madame Géraldine NUCERA, employée privée, ayant son adresse professionnelle à L-2740 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé en date du 13 décembre 2012 à Luxembourg,

Laquelle procuration après avoir été paraphée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

Le comparant est le seul associé de la société à responsabilité limitée "MDI Holdings (Luxembourg) S.à r.l." (R.C.S. Luxembourg B 142.003), ayant son siège social à Luxembourg, constituée par acte reçu par Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 septembre 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C Numéro 2534 du 16 octobre 2008.

Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500.-EUR), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (1.- EUR) chacune, toutes entièrement souscrites et intégralement libérées.

Par la présente, le comparant, représenté comme ci-avant, est l'associé unique de la société et le bénéficiaire économique final de l'opération.

Le comparant, représenté comme ci-avant, déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

En tant qu'actionnaire unique, il déclare expressément procéder à la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

Le comparant, représenté comme ci-avant, se désigne comme liquidateur de la Société.

L'actionnaire unique, en sa qualité de liquidateur, déclare que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés, par rapport à d'éventuels passifs, (y compris et non exclusivement d'éventuelles dettes fiscales) actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer.

Le liquidateur déclare que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété du liquidateur, de sorte que la liquidation de la société est à considérer comme clôturée.

Décharge pleine et entière est accordée par le comparant, représenté comme ci-avant, L'associée unique donne décharge pleine et entière aux gérants de la société pour leur mandat jusqu'à ce jour.

Les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au siège social de la société à L-1331 Luxembourg, 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Toutefois aucune confusion de patrimoine entre la société dissoute et l'avoir social des actionnaires ou remboursement aux actionnaires ne pourra se faire avant le délai de trente jours (article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de neuf cent quatre Euros (904.-EUR).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. NUCERA, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 décembre 2012. Relation: LAC/2012/61946. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros)

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg

Luxembourg, le 18 janvier 2013.

Référence de publication: 2013010328/112.

(130011750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2013.

TransArdenna S.A, Société Anonyme.

Siège social: L-1490 Luxembourg, 16, rue d'Epernay.

R.C.S. Luxembourg B 52.065.

Die Aktionäre haben in einer ordentlichen Hauptversammlung vom 8. Januar 2013 beschlossen:

Die Mandate des bisherigen Aufsichtskommissars und der bisherigen Verwaltungsräte werden bis zur Hauptversammlung 2018 verlängert.

Référence de publication: 2013016653/10.

(130019386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2013.

Twinkle Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 155.673.

Le bilan de la société au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013016654/12.

(130019151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2013.

**MILVERTON INVESTISSEMENTS S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme -
Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 147.382.

L'an deux mille douze, le vingt décembre

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "MILVERTON INVESTISSEMENTS S.A.", ayant son siège social au 5, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 147.382, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean-Joseph Wagner, en date du 24 juillet 2009, publié au Mémorial C numéro 1618 du 21 août 2009. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois, suivant acte dressé par Me Joseph Elvinger en date du 15 décembre 2011, publié au Mémorial C numéro 240 du 28 janvier 2012.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Beatriz Garcia, Avocat demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Madame Colette Wohl avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, les scrutateurs et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les 5.320 actions représentant l'intégralité du capital social (d'un montant de EUR 532.000), sont représentés à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Décision de la mise en liquidation de la société.
2. Nomination d'un liquidateur;
3. Détermination des pouvoirs du liquidateur;
4. Décharge donnée aux directeurs et à l'auditeur statutaire;
5. Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation volontaire.

Deuxième résolution:

L'assemblée nomme liquidateur:

Madame Beatriz Garcia.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires, proportionnellement au nombre de leurs actions, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

Troisième résolution:

L'assemblée décide de donner décharge aux membres du Conseil d'Administration et au Commissaire aux Comptes de la Société, sauf si la liquidation fait apparaître des fautes dans l'exécution de tâches qui leur incombaient.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: B. GARCIA, C. WOHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 27 décembre 2012. Relation: LAC/2012/62335. Reçu douze euros (EUR 12,-)

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2013010333/61.

(130011959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2013.

Twinkle Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 155.673.

Le bilan rectificatif en remplacement du bilan arrêté au 31/12/2010, déposé le 6 juillet 2012, sous la référence L120115296, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013016655/13.

(130019152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2013.

Tyco Electronics Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.079.485.228,50.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 122.078.

En date du 20 décembre 2012, Raychem Industries N.V., un des associés de la Société (l'Associé) a changé de forme juridique.

Désormais, l'Associé est connu sous le nom de Raychem Industries BVBA. Toutes les autres informations le concernant restent inchangées.

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE

Tyco Electronics Holding S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2013016656/16.

(130019127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2013.

Munsee S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 143.603.

L'an deux mil douze, le dix-neuf décembre.

Par-devant, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme «Munsee S.A.» avec siège social à Luxembourg, constituée par acte du notaire instrumentant en date du 17 décembre 2008, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et associations numéro 65 du 12 janvier 2009. Les statuts n'ont pas été modifiés jusqu'à ce jour.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Frédéric SICCHIA, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Anthony GRACA, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Séverine RENAUD, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour Ordre du jour:

1. Augmentation du capital à raison de 3.340.000.-EUR pour le porter de son montant actuel de 31.000.-EUR au montant de 3.371.000.- EUR par l'émission de 33.400 actions nouvelles d'une valeur nominale de 100.-EUR chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

2. Souscription des 33.400 actions nouvelles d'une valeur nominale de 100.- EUR chacune par Monsieur Farid Noureddine BEDJAOUI, l'actuel actionnaire unique de la société, et libération entière des 33.400 actions nouvelles par la conversion en capital d'une partie d'une créance certaine, liquide et exigible (avance actionnaire) détenue par cet actionnaire envers la société.

3. Décision des actionnaires conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle qu'amendée (dissolution ou continuation de la Société eu égard à la perte encourue par le Société).

4. Réduction du capital d'un montant de 3.340.000.-EUR pour le porter de son montant de 3.371.000.- EUR à 31.000.- EUR afin de compenser des pertes qui n'ont pu être absorbées par d'autres fonds propres d'un montant de 3.340.000.- EUR.

5. Annulation de 33.400 actions existantes.

6. Augmentation du capital à raison de 31.000.- EUR pour le porter de son montant de 31.000.- EUR à 62.000.- EUR par l'émission de 310 actions nouvelles d'une valeur nominale de 100.- EUR chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

7. Souscription des 310 actions nouvelles d'une valeur nominale de 100.- EUR chacune par Madame Rania DALLOUL, et libération entière des 310 actions nouvelles par versement en espèces.

8. Renonciation au droit de souscription préférentiel.

9. Changement conséquent de l'alinéa 1^{er} de l'article 3 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 3. Alinéa 1^{er}.** Le capital social est fixé à SOIXANTE DEUX MILLE EUROS (62.000.- EUR) représenté par six cent vingt (620) actions de CENT EUROS (100.- EUR) chacune.»

10. Divers.

II.- Que l'identité de l'actionnaire unique de la société présent ou représenté, les mandataires de cet actionnaire représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par l'actionnaire unique présent, ses mandataires ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Restera pareillement annexée aux présentes la procuration de l'actionnaire unique, après avoir été signée "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital de la société à raison de TROIS MILLIONS TROIS CENT QUARANTE MILLE EUROS (3.340.000.- EUR) pour le porter de son montant actuel de TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000.- EUR) au montant de TROIS MILLIONS TROIS CENT SOIXANTE ET ONZE MILLE EUROS (3.371.000.- EUR) par l'émission de TRENTE TROIS MILLE QUATRE CENTS (33.400) actions nouvelles d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Souscription - Libération

Est alors intervenu aux présentes Monsieur Farid Noureddine BEDJAOUI, administrateur de sociétés, demeurant Maxoud Shaw, Villa H-30, 394 Emirates Hills 3rd, PO Box 500317, Dubai,

ici représenté par Monsieur Frédéric SICCHIA, prénommé,

aux termes d'une procuration sous seing privé délivrée le 19 novembre 2012,

lequel déclare souscrire aux 33.400 actions nouvelles et les libérer entièrement par la conversion en capital d'une partie d'une créance certaine, liquide et exigible (avance actionnaire) détenue par lui-même à l'encontre de la société, à hauteur d'un montant de TROIS MILLIONS TROIS CENT QUARANTE MILLE EUROS (3.340.000.- EUR).

La prédite procuration restera, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

L'existence de ladite créance a été justifiée au notaire instrumentant dans un rapport établi par H.R.T. REVISION S.A., en la personne de Monsieur Dominique RANSQUIN, réviseur d'entreprises, ayant son siège à 163, rue du Kiem à L-8030 Strassen, en date du 30 novembre 2012, qui conclut comme suit:

« **5. Conclusion.** Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur de l'apport ne correspond pas au moins à 33.400 actions nouvelles de EUR 100 chacune de Munsee S.A. à émettre en contrepartie.

Ce rapport est émis uniquement dans le cadre de l'augmentation de capital de Munsee S.A. de EUR 3.340.000 suivie de sa réduction pour le même montant et de son augmentation de EUR 31.000 en numéraire.»

Ledit rapport restera, après avoir été signé "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, annexé aux présentes pour être formalisé avec elles.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide, conformément aux dispositions de l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle qu'amendée, de continuer l'exploitation de la Société malgré la perte encourue par la société tel que cela ressort du bilan de la Société arrêté au 21 septembre 2012.

L'assemblée générale reconnaît avoir été informée de cette situation par le Conseil d'Administration de la société en temps utile.

Le dit bilan restera, après avoir été signé "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, annexé aux présentes pour être formalisé avec elles.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de réduire le capital de la société d'un montant de TROIS MILLIONS TROIS CENT QUARANTE MILLE EUROS (3.340.000.- EUR) pour le porter de son montant, après augmentation dont question ci-avant, de TROIS MILLIONS TROIS CENT SOIXANTE ET ONZE MILLE EUROS (3.371.000.- EUR) au montant de TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000.- EUR), pour compenser des pertes de la société qui n'ont pu être absorbées par d'autres fonds propres, le tout à concurrence de ce montant de TROIS MILLIONS TROIS CENT QUARANTE MILLE EUROS (3.340.000.- EUR).

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'annuler TRENTE TROIS MILLE QUATRE CENTS (33.400) actions détenues par l'actionnaire unique de la société.

Cinquième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital à concurrence d'un montant de TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000.- EUR) pour le porter de son montant de TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000.- EUR), au montant de SOIXANTE DEUX MILLE EUROS (62.000.- EUR) par la création et l'émission de TROIS CENT DIX (310) actions nouvelles ayant toutes une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR).

Souscription et Libération

Après que l'actionnaire unique actuel de la société ait déclaré renoncer à son droit de souscription préférentiel, est intervenue aux présentes, Madame Rania DALLOUL, sans profession, demeurant Maxoud Shaw, Villa H-30, 394 Emirates Hills 3rd, PO Box 500317, Dubai,

ici représentée par Monsieur Frédéric SICCHIA, prénommé, aux termes d'une procuration sous seing privé délivrée le 19 novembre 2012,

laquelle déclare souscrire aux 310 actions nouvelles et les libérer entièrement par apport en espèces d'un montant de TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000.- EUR) et déclare également que toutes les actions nouvellement créées ont été entièrement et intégralement libérées en espèces, de sorte que le montant de TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000.- EUR) est dès à présent à la disposition de la société ce dont preuve a été apportée au notaire instrumentant, par un certificat bancaire.

La prédite procuration restera, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles

Sixième résolution

Par conséquent, l'assemblée générale décide de modifier l'alinéa 1^{er} de l'article 3 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 3. Alinéa 1^{er}.** Le capital social est fixé à SOIXANTE DEUX MILLE EUROS (62.000.- EUR) représenté par six cent vingt (620) actions de CENT EUROS (100.- EUR) chacune.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ TROIS MILLE EUROS (3.000.- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénoms, état et demeure, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé F. SICCHIA, A. GRACA, S. RENAUD, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 20 décembre 2012. Relation: LAC/2012/61393. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2013.

Référence de publication: 2013010338/133.

(130011881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2013.

TE Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 100.080,00.

Siège social: L-1547 Luxembourg, 3, rue Marcel Fischbach.

R.C.S. Luxembourg B 155.481.

La Société note qu'à la suite d'un contrat de cession daté du 17 décembre 2012 Talisman Energy Inc. a cédé les quatre mille trois (4.003) certificats de parts sociales privilégiées qu'il détenait dans la Société à TE Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est établi au 3, rue Marcel Fischbach, L-1547 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.867.

En conséquence de ce qui précède, la participation dans le capital social de la Société est désormais la suivante:

- TE Holding S.à r.l.: 1.001 parts sociales et 4.003 certificats de parts sociales privilégiées.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TE Capital S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2013016660/17.

(130019748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2013.

The Baring Mexico Private Equity Investment Company, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 106.924.

Le bilan de la société au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013016661/12.

(130019547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2013.

THEOLIA Utilities Investment Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 163.329.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2013.

Référence de publication: 2013016663/10.

(130019651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2013.

Nephilim S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 174.387.

STATUTS

L'an deux mille douze, le quatorze décembre

par devant Maître Francis KESSELER notaire de résidence à Esch/Alzette

A COMPARU:

Monsieur Riccardo RUELLO, demeurant au 7, rue du Couvent, L - 1363 Howald, représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée laquelle procuration, après avoir été paraphée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux.

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre le comparant et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme sous la dénomination de:

NEPHILIM S.A.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute anticipativement par décision de l'assemblée générale statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 3. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Si des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se produisaient ou seraient imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 4. La société a pour objet toutes prises de participations sous quelques formes que ce soit, dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets, et plus généralement toutes opérations commerciales, financières ou mobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la société ou susceptible de contribuer à son développement.

La société pourra également, et accessoirement, acheter, vendre, louer, gérer tout bien immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille Euros) représenté par 310 (trois cent dix) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent Euros) chaque, chacune disposant d'une voix aux assemblées générales.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

En cas de démembrement de la propriété des actions, l'exercice de l'ensemble des droits sociaux, et en particulier le droit de vote aux assemblées générales, est réservé aux actionnaires détenteurs de l'usufruit des actions à l'exclusion des actionnaires détenteurs de la nue-propriété des actions; l'exercice des droits patrimoniaux, tels que ces derniers sont déterminés par le droit commun, est réservé aux actionnaires détenteurs de la nue-propriété des actions à l'exclusion des actionnaires détenteurs de l'usufruit des actions.

Le capital autorisé est fixé à EUR 310.000,- (trois cent dix mille Euros) représenté par 3.100 (trois mille cent) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent Euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq (5) ans à partir de la date de publication du présent acte, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Ces augmentations du capital peuvent être réalisées moyennant apport en espèces ou en nature ainsi que par incorporation de réserves.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription aux actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi. En cas de vente de l'usufruit ou de la nue-propriété, la valeur de l'usufruit ou de la nue-propriété sera déterminée par la valeur de la pleine

propriété des actions et par les valeurs respectives de l'usufruit et de la nue-propriété conformément aux tables de mortalité en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un seul membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

La société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, répartis en deux catégories, A et B.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un administrateur de catégorie A accompagnée de la signature d'un administrateur de catégorie B ou la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil ou en cas d'administrateur unique par la signature individuelle de cet administrateur.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un des administrateurs, par l'administrateur unique ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier de l'année, et finit le 31 décembre de la même année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le premier mardi du mois de juin à 15.30 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

S'il y a un actionnaire unique, cet actionnaire exerce tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires de la société.

Art. 14. Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2013.

Par dérogation, la première assemblée ordinaire des actionnaires se tiendra le premier mardi du mois de juin en 2014.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

- Riccardo RUELLO, préqualifié	310
TOTAL	310

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraires de sorte que la somme de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) se trouve dès à présent à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

27062

Constatation

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à mille cinq cents euros (EUR 1.500.-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants ès-qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ils ont pris les résolutions suivantes.

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

- Est nommé administrateur de catégorie A:

- Monsieur Riccardo RUELLO, demeurant au 7, rue du Couvent, L-1363 Howald;

- Sont nommés administrateurs de catégorie B:

- FMS SERVICES S.A., société de droit luxembourgeois, avec siège social au 3, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg; est nommé représentant permanent Monsieur Vincenzo CAVALLARO, avec adresse professionnelle à 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg;

- S.G.A. SERVICES S.A., société de droit luxembourgeois, avec siège social au 39, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg; est nommé représentant permanent Madame Sophie CHAMPENOIS, avec adresse professionnelle à 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg.

Deuxième résolution

Le nombre de commissaires est fixé à un.

Est nommé Commissaire aux Comptes:

Monsieur Eric HERREMANS, employé, né à Bruges (Belgique), le 3 juin 1941, demeurant à L-2520 Luxembourg 39, allée Scheffer.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés est gratuit et il prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de 2018.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée au 3, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg.

L'assemblée autorise le conseil d'administration à fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparants, elle a tout signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 21 décembre 2012. Relation: EAC/2012/17296. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013010348/160.

(130011310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2013.

Unirack Western Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 43.634.

Le bilan de la société au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2013016674/12.

(130019206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2013.

Thymus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 153.796.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 22 janvier 2013.

Référence de publication: 2013016665/10.

(130019964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2013.

NH Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2611 Senningerberg, 1, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 75.694.

In the year two thousand and twelve, on the fifth day of December.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of NH Finance S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme), having its registered office at 1, route de Treves, L-1019 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 75694 (the Company).

The Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Gérald Lecuit, notary residing in Luxembourg, on June 9, 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on September 6, 2000, under number 633. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time on December 22, 2011 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on April 2, 2012, under number 861.

The Meeting is chaired by Nicolas Marchand, lawyer, residing professionally in Luxembourg (the Chairman).

The Chairman appoints Christel Di Marco, private employee, residing professionally in Luxembourg as secretary of the Meeting.

The Meeting elects Jeremie Houet, lawyer, residing professionally in Luxembourg as scrutineer of the Meeting (the Chairman, the secretary and the scrutineer being collectively referred to hereafter as the Bureau of the Meeting).

The Bureau of the Meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I. The agenda of the Meeting is as follows:

1. Waiver of the convening notice;
2. Approval of the transfer of the registered office of the Company;
3. Acknowledgment that the preferred equity shares certificates (collectively, the PESCS) are entirely paid up;
4. Waiver of the preferential subscription right;

5. Increase of the share capital of the Company by an amount of one thousand euro (EUR 1,000.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twelve million thirty-one thousand euro (EUR 12,031,000.-), represented by (i) three hundred and ten (310) ordinary shares of the Company having a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each and (ii) one hundred twenty thousand (120,000) PESCS, to twelve million thirty-two thousand euro (EUR 12,032,000.-), by way of the issuance of (i) five (5) ordinary shares having a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each and (ii) five (5) PESCS, having a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each;

6. Subscription to and payment of the share capital increase specified above;

7. Amendment to article 5. of the articles of association of the Company (the Articles);

8. Reduction of the ordinary shares share premium account in order to offset the Company's accumulated losses;

9. Amendment to the existing registers of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any director of the Company, each individually, with full power of substitution to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued ordinary shares and PESCS in the relevant registers of the Company; and

10. Miscellaneous.

II. The shareholder (the Shareholder) present or represented at the Meeting and the number of shares it holds are indicated on an attendance list. Such attendance list after having been signed ne varietur by signed by the Shareholder or, if applicable, its representative, the Bureau of the Meeting and the undersigned notary shall remain attached to the present deed.

III. It appears from the said attendance list, that hundred percent (100%) of the ordinary shares and PESCS representing the share capital of the Company in circulation are present or represented at the present Meeting, so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda which have previously been communicated to the Shareholder of the Company.

IV. The Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being present or represented at the Meeting, the Bureau of the Meeting waives the convening notices, the Shareholder represented considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to transfer the registered office of the Company from 1, route de Treves, L-1019 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg to 1, route de Treves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg with retroactive effect as from the incorporation of the Company.

Third resolution

The Meeting acknowledges that, further to a capital call from the board of directors of the Company and subsequent payment by the PESCS holder, all the PESCS are now, in accordance with article 26-1 of the law dated August 10, 1915 on commercial companies, as amended, fully paid up.

Fourth resolution

The Meeting resolves to waive the preferential subscription right as defined under article 32-3 of the law dated August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

Fifth resolution

The Meeting resolves to increase share capital of the Company by an amount of one thousand euro (EUR 1,000.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twelve million thirty-one thousand euro (EUR 12,031,000.-), represented by (i) three hundred and ten (310) ordinary shares of the Company having a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each and (ii) one hundred twenty thousand (120,000) PESCS, to twelve million thirty-two thousand euro (EUR 12,032,000.-), by way of the issuance of (i) five (5) ordinary shares having a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each and (ii) five (5) PESCS, having a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each.

Sixth resolution

The Meeting resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon, the Shareholder, represented as stated above, declares to subscribe to the five (5) ordinary shares having a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each and to fully pay up such ordinary shares by the conversion of an aggregate amount of two million euro (EUR 2,000,000.-) out of the Company special equity reserve account (account 115 "capital contribution not remunerated by issue of securities" of the Luxembourg Chart of Accounts / compte 115 "compte des apports des actionnaires non rémunérés par des titres" du Plan Comptable Normalisé luxembourgeois) linked to the ordinary shares (the Converted Amount 1) to be allocated as follows:

- an amount of five hundred euro (EUR 500.-) will be allocated to the ordinary shares share capital account linked to the ordinary shares of the Company;
- an amount of fifty euro (EUR 50.-) will be allocated to the legal reserve account of the Company; and
- and amount of one million nine hundred ninety-nine thousand four hundred fifty euro (EUR 1,999,450.-) will be allocated to the ordinary shares share premium account linked to the ordinary shares of the Company.

Thereupon, the Shareholder, represented as stated above, declares to subscribe to the five (5) PESCS having a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each and to fully pay up such PESCS by the conversion of an aggregate amount of sixty-six million five hundred seven thousand five hundred forty euro and seventy-three cents (EUR 66,507,540.73) out of the Company special equity reserve account (account 115 "capital contribution not remunerated by issue of securities" of the Luxembourg Chart of Accounts / compte 115 "compte des apports des actionnaires non rémunérés par des titres" du Plan Comptable Normalisé luxembourgeois) linked to the PESCS (the Converted Amount 2 and, together with the Converted Amount 1, the Converted Amounts) to be allocated as follows:

- an amount of five hundred euro (EUR 500.-) will be allocated to the PESCS share capital account of the Company;

- an amount of fifty euro (EUR 50.-) will be allocated to the legal reserve account of the Company; and
- and amount of sixty-six million five hundred six thousand nine hundred ninety euro and seventy-three cents (EUR 66,506,990.73) will be allocated to the PESCS share premium reserve account of the Company.

The valuation of the Converted Amounts do not need to be evidenced by a report of an external auditor (réviseur d'entreprises agree) as no new contributions are made to the Company.

As a result, the valuation of the Converted Amounts is evidenced by inter alia, (i) the pro forma accounts of the Company dated October 31, 2012 and signed for approval by the management of the Company and (ii) a certificate issued on the date hereof by the Shareholder and acknowledged and approved by the management of the Company which states in essence:

- "the Converted Amounts are shown on the attached Pro Forma Accounts as per October 31, 2012 (the Pro Forma Accounts);
- the Shareholder of the Company possess the power to dispose of the Converted Amounts;
- based on Luxembourg generally accepted accounting principles and as per the attached Pro Forma Accounts, the Converted Amounts are valued together at, at least, sixty-eight million five hundred seven thousand five hundred forty euro and seventy-three cents (EUR 68,507,540.73-) and since the Pro Forma Accounts, no material changes have occurred which would have depreciated the value of the Converted Amounts; and
- the Converted Amounts are freely convertible into share capital of the Company and are not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting its transferability or reducing their value."

Such certificate and a copy of the Pro Forma Accounts of Company, after signature ne varietur by the proxyholder of the Shareholder, the Bureau of the Meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Seventh resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Meeting resolves to amend article 5. of the Articles which shall henceforth, in its relevant part, read as follows:

" Art. 5. Capital.

5.1. Subscribed Capital

The subscribed share capital of the Company is set at twelve million thirty-two thousand euro (EUR 12,032,000.-) consisting of three hundred and fifteen (315) shares in registered form having a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each (the Ordinary Shares) and one hundred twenty thousand five (120,005.-) preferred equity shares certificates with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each (the PESCS), the Ordinary Shares and the PESCS being individually referred to as a Share and collectively to as the Shares.

(...)"

Eighth resolution

The Meeting acknowledges that the Company has accumulated accounting losses over the financial years in the amount of nineteen million nine hundred thousand two hundred twenty-four euro (EUR 19,900,224.-) on the basis of the Pro Forma Accounts (the Losses Account).

The Meeting resolves to compensate the amount of the accumulated losses booked under the Losses Account against part of the amount booked under the ordinary shares share premium account so that the Losses Account will be entirely set off and the ordinary shares share premium account will be reduced accordingly and will consequently amount to two million seventy-eight thousand one hundred twenty-two euro (EUR 2,078,122.-) following both the above mentioned increase and hereby contemplated subsequent decrease.

Ninth resolution

The Meeting resolves to amend the existing registers of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any director of the Company, each individually, with full power of substitution to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued ordinary shares and PESCS in the relevant registers of the Company.

There being no further business on the agenda, the Chairman adjourns the Meeting.

Estimated Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately seven thousand Euros (EUR 7,000.-).

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties and the members of the Bureau of the Meeting, the members of the Bureau of the Meeting signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le cinquième jour de décembre.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de NH Finance S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1, route de Trèves, L-1019 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 75694 (la Société).

La Société a été constituée le 9 juin 2000 suivant un acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 6 septembre 2000, sous le numéro 633. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 22 décembre 2011, suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 2 avril 2012, sous le numéro 861.

L'Assemblée est présidée par Nicolas Marchand, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg (the Président).

Le Président désigne Christel Di Marco, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg comme secrétaire de l'Assemblée.

L'Assemblée nomme Jérémie Houet, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, comme scrutateur de l'Assemblée (le Président, le secrétaire et le scrutateur étant collectivement désignés ci-après comme le Bureau de l'Assemblée).

Le Bureau de l'Assemblée ayant ainsi été constitué, le Président déclare et demande au notaire d'établir que:

I. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Approbation du transfert de siège social de la Société;
3. Prise d'acte que les certificats d'actions préférentielles (ensemble, les PESCS), sont entièrement libérés;
4. Renonciation au droit du souscription préférentiel;

5. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de mille euro (EUR 1.000,-) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de douze millions trente-et-un mille euro (EUR 12.031.000,-), représenté par (i) trois cent dix (310) actions ordinaires de la Société ayant une valeur nominale de cent euro (EUR 100,-) chacune, et (ii) cent vingt mille (120.000) PESCS, à douze millions trente-deux mille euro (EUR 12.032.000,-), par l'émission de (i) cinq (5) actions ordinaires ayant une valeur nominale de cent euro (EUR 100,-) chacune et (ii) cinq (5) PESCS, ayant une valeur nominale de cent Euro (EUR 100,-) chacun;

6. Souscription et libération de l'augmentation de capital spécifiée ci-dessus;

7. Modification de l'article 5. des statuts de la Société (les Statuts);

8. Réduction du compte de prime d'émission des actions ordinaires afin de compenser les pertes accumulées de la Société;

9. Modification du registre des actionnaires existant de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donné à tout administrateur de la Société, chacun agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement des actions ordinaires et des PESCS nouvellement émis dans les registres concernés de la Société et;

10. Divers.

11. L'actionnaire (l'Actionnaire) présent ou représenté à l'Assemblée et le nombre de ses actions sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par l'Actionnaire ou, le cas échéant, par son mandataire, le Bureau de l'Assemblée ainsi que le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

III. Il ressort de ladite liste de présence que cent pour cent (100%) des actions ordinaires et des PESCS, représentant le capital social de la Société en circulation sont présents ou représentés à la présente Assemblée, de sorte que l'Assemblée peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour, ceux-ci ayant été préalablement communiqués à l'Actionnaire de la Société.

IV. L'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant présent ou représenté à l'Assemblée, le Bureau de l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'Actionnaire représenté se considérant comme dûment convoqué et déclarant avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la Société du 1, route de Trêves, L-1019 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, au 1, route de Trêves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet rétroactif à la date de constitution de la Société.

Troisième résolution

L'Assemblée prend acte que, suite à un appel de fonds du conseil d'administration de la Société et au paiement sub-séquent du détenteur de PESCS, tous les PESCS sont désormais, conformément à l'article 26-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, entièrement libérés.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de renoncer au droit de souscription préférentiel tel que défini à l'article 32-3 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société par un montant de mille euro (EUR 1.000,-) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de douze millions trente-et-un mille euro (EUR 12.031.000,-), représenté par (i) trois cent dix (310) actions ordinaires de la Société, ayant une valeur nominale de cent euro (EUR 100,-) chacune, et (ii) cent vingt mille (120) PESCS, à douze millions trente-deux mille euro (EUR 12.032.000,-), par l'émission de (i) cinq (5) actions ordinaires, ayant une valeur nominale de cent euro (EUR 100,-) chacune et (ii) cinq (5) PESCS, ayant une valeur nominale de cent euro (EUR 100,-) chacun.

Sixième résolution:

L'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et la libération intégrale de l'augmentation de capital comme suit:

Intervention - Souscription - Libération

Sur ces faits, l'Actionnaire, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire aux cinq (5) actions ordinaires, ayant une valeur nominale de cent euro (EUR 100,-) chacune et de les libérer intégralement par la conversion d'un montant total de deux millions d'euro (EUR 2.000.000,-) hors du compte spécial de réserve de capital de la Société (compte 115 compte des apports des actionnaires non rémunérés par des titres du Plan Comptable Normalisé luxembourgeois) lié aux actions ordinaires (le Montant Converti 1) qui sera affecté de la manière suivante:

- un montant de cinq cents euro (EUR 500,-) sera affecté au compte de capital social des actions ordinaires, lié aux actions ordinaires de la Société;
- un montant de cinquante euro (EUR 50,-) sera affecté au compte de réserve légale de la Société; et
- un montant de un million neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille quatre cent cinquante euro (EUR 1.999.450,-) sera affecté au compte de prime démission des actions ordinaires, lié aux actions ordinaires de la Société.

Sur ces faits, l'Actionnaire, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire aux cinq (5) PESCS, ayant une valeur nominale de cent euro (EUR 100,-) chacun et de les libérer intégralement par la conversion d'un montant total de soixante-six millions cinq cent sept mille cinq cent quarante euro et soixante-treize centimes d'euro (EUR 66.507.540,73,-) hors du compte spécial de réserve de capital de la Société (compte 115 compte des apports des actionnaires non rémunérés par des titres du Plan Comptable Normalisé luxembourgeois) lié aux PESCS (le Montant Converti 2, et ensemble avec le Montant Converti 1, les Montants Convertis) qui sera affecté de la manière suivante:

- un montant de cinq cents euro (EUR 500,-) sera affecté au compte de capital des PESCS de la Société;
- un montant de cinquante euro (EUR 50,-) sera affecté au compte de réserve légale de la Société; et
- un montant de soixante-six millions cinq cent six mille neuf cent quatre-vingt-dix euro et soixante-treize centimes d'euro (EUR 66.506.990,73) sera affecté au compte de réserve de prime d'émission des PESCS de la Société.

L'évaluation des Montants Convertis par un réviseur d'entreprise agréé n'est pas requise comme aucun apport n'a été consenti à la Société.

En conséquence, l'évaluation des Montants Convertis est attestée par, entre autre, (i) les comptes pro forma de la Société en date du 31 octobre 2012 et signé pour approbation par la gérance de la Société, et (ii) un certificat émis à la date des présentes par l'Actionnaire et reconnu et approuvé par la gérance de la Société, qui stipule en substance que:

- «les Montants Convertis sont indiqués sur les Comptes Pro Forma annexés en date du 31 octobre 2012 (les Comptes Pro Forma);
- l'Actionnaire de la Société possède le droit de disposer des Montants Convertis;
- sur base de principes comptables généralement acceptés à Luxembourg et selon les Comptes Pro Forma annexés, les Montants Convertis sont évalués ensemble à au moins soixante-huit millions cinq cent sept mille cinq cent quarante euro et soixante-treize centimes d'euro (EUR 68.507.540,73,-) et depuis les Comptes Pro Forma, aucun changement matériel n'est intervenu qui aurait déprécié la valeur des Montants Convertis; et

- les Montants Convertis sont librement cessibles en capital social de la Société et ne sont ni soumis à des restrictions ni grevés d'un quelconque nantissement ou droit préférentiel limitant leur cessibilité ou réduisant leur valeur.»

Ce certificat ainsi qu'une copie des Comptes Pro Forma de la Société, après signature ne varietur par le mandataire de l'Actionnaire, le Bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumis aux formalités de l'enregistrement.

Septième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Assemblée décide de modifier l'article 5 des Statuts, dans la partie concernée par les changements, qui aura désormais la teneur suivante:

« Art. 5. Capital social.

5.1. Capital Souscrit

Le capital social souscrit de la Société est fixé à douze millions trente-deux mille euro (EUR 12.032.000,-) consistant en trois cent quinze (315) actions sous forme nominative, ayant une valeur nominale de cent euro (EUR 100,-) chacune (les Actions Ordinaires) et cent vingt mille cinq (120.005) certificats d'actions préférentielles, ayant une valeur nominale de cent euro (EUR 100,-) chacun (les PESCS), les Actions Ordinaires et les PESCS étant individuellement désignés comme une Action et ensemble comme les Actions.

(...)»

Huitième résolution

L'Assemblée prend acte que la Société a accumulé des pertes au cours des exercices sociaux s'élevant à dix-neuf millions neuf cent mille deux cent vingt-quatre euro (EUR 19.900.224,-) sur base des Comptes Pro Forma (le Compte de Pertes).

L'Assemblée décide de compenser le montant des pertes accumulées comptabilisé dans le Compte de Pertes avec une partie du montant comptabilisé dans le compte de prime d'émission des actions ordinaires afin que le Compte de Pertes soit intégralement épuré et le compte de prime d'émission des actions ordinaires soit réduit en conséquence et il s'élèvera par conséquent à deux millions soixante-dix-huit mille cent vingt-deux euro (EUR 2.078.122,-) suivant l'augmentation mentionnée ci-dessus et la subséquente diminution envisagée.

Neuvième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre existant de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donné à tout administrateur de la Société, chacun agissant individuellement et avec pouvoir de substitution, pour procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement des actions nouvellement émises et des PESCS nouvellement émis dans les registres concernés de la Société.

Plus aucun point n'étant à l'ordre du jour, le Président clôture l'Assemblée.

Estimation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incombent à la Société en rapport avec le présent acte sont estimés à environ sept mille Euros (EUR 7.000.-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, en foi de quoi le présent acte a été rédigé à Luxembourg, à la date stipulée au début des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante et des membres du Bureau de l'Assemblée, lesdits membres du Bureau de l'Assemblée ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte original.

Signé: J. HOUET, N. MARCHAND, C. DI MARCO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 décembre 2012. Relation: LAC/2012/59695. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 17 janvier 2013.

Référence de publication: 2013010349/307.

(130012018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2013.

TIAT (Tourist Information Animation Team), S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9237 Diekirch, 3, place Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 94.886.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013016666/10.

(130019200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2013.

Ticketac Intl, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 115.164.

Extrait de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue en date du 17 décembre 2012

L'Assemblée constate que les mandats des administrateurs et de l'administrateur-délégué sont échus.

L'Assemblée décide de renouveler les mandats d'administrateur de:

- Monsieur Marc AMBRUS, gérant de sociétés, demeurant à 6, rue Thorigny, F-75003 Paris;
- Madame Catherine CALVI, avec adresse professionnelle au 28, Boulevard Joseph II - L - 1840 Luxembourg.

L'Assemblée décide de nommer Madame Sylviane COURTOIS, avec adresse professionnelle au 10A, rue Henri M. Schnadt, L - 2530 Luxembourg en tant qu'administrateur en remplacement de Monsieur Eric LAMY.

L'Assemblée renouvelle le mandat d'administrateur-délégué de Monsieur Marc AMBRUS.

L'Assemblée constate que le mandat de Commissaire aux comptes de la société AUDITEURS ASSOCIES (anciennement AUDITEURS & ADMINISTRATEURS ASSOCIES), enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B93937, est échu.

L'Assemblée décide de renouveler le mandat de Commissaire aux comptes de la société anonyme AUDITEURS ASSOCIES, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B93937, avec siège social au 32 Boulevard Joseph II, L - 1840 Luxembourg.

Les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du Commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée générale à tenir en 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013016667/24.

(130019326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2013.

Tip Top, Société Anonyme.

Siège social: L-9368 Pommerloch, 19, route de Bastogne.

R.C.S. Luxembourg B 164.445.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013016668/10.

(130019544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2013.

Tradewi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 145.449.

Le Bilan au 31.12.2011 et les annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013016669/9.

(130019506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2013.

**Two Stars S.A., Société Anonyme,
(anc. Five Stars A.G.).**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 148.044.

Le Bilan au 31.12.2011 et les annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2013016670/9.
(130019507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2013.

Actaris Capital, Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 94.006.

L'an deux mille douze, le vingt décembre.

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «ACTARIS CAPITAL», avec siège social à L-2086 Luxembourg, 412f, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 94.006, constituée suivant acte notarié en date du 16 mai 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 726 du 9 juillet 2003.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 29 juillet 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 41 du 6 janvier 2006.

L'assemblée est ouverte à 11.45 heures sous la présidence de Madame Emeline Dubois, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Marie Kaiser, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Laurence Mostarde, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Présentation:

- Du projet de fusion en date du 15 novembre 2012 prévoyant l'absorption par ACTARIS CAPITAL (société absorbante) de la société snonyme de droit luxembourgeois ORLAN INVEST S.A.. (société absorbée), ayant son siège social situé au 412F, route d'Esch à Luxembourg à Luxembourg (L-2086), la fusion devant s'opérer par le transfert, suite à la dissolution sans liquidation, de l'ensemble du patrimoine actif et passif sans exception ni réserve de la société absorbée à la société absorbante, ledit projet de fusion publié au Mémorial C.

- Des rapports écrits des Conseils d'administration des sociétés qui fusionnent, expliquant et justifiant du point de vue juridique et économique le projet de fusion et plus particulièrement le rapport d'échange.

2. Renonciation expresse au rapport des experts indépendants et au rapport d'expert conformément à l'article 266 (5) de la loi en date du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales;

3. Constatation de l'exécution des obligations résultant de l'article 267 de la loi en date du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales;

4. Approbation du projet de fusion et décision de réaliser la fusion par absorption de la société absorbée par la Société aux conditions prévues par le projet de fusion notamment par le transfert de l'ensemble du patrimoine actif et passif sans exception ni réserve de la société absorbée à la société absorbante et la dissolution sans liquidation de la société absorbée comme conséquence de la fusion et par conséquent augmentation du capital social de la Société à concurrence de EUR 16.731 en vue de porter le capital de son montant actuel de EUR 31.504 à EUR 48.235 par l'émission de 1.521 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 11 chacune, assorties d'une prime d'émission d'un montant total de EUR 475.242,07. Ces montants peuvent être adaptés en fonction des valorisations faites;

Les 310 actions de la société absorbée donnent droit à 1.521 actions de la société absorbante, assorties d'une soulte d'un montant total de EUR 77,58;

5. Attribution des nouvelles actions émises à l'unique actionnaire, en contrepartie du transfert, suite à la dissolution sans liquidation, de l'ensemble du patrimoine actif et passif sans exception ni réserve de la société absorbée à ACTARIS CAPITAL et annulation pure et simple des actions de la société absorbée;

6. Modification subséquente de l'article 3 des statuts pour prendre en compte les résolutions prises ci-dessus;

7. Constatation de la réalisation de la fusion à la date de la tenue de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de notre Société approuvant la fusion sans préjudice des dispositions de l'article 273 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée sur les effets de la fusion par rapport aux tiers;

8. Divers.

II.- Que l'actionnaire unique représenté, le mandataire de l'actionnaire unique représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par le mandataire de l'actionnaire unique représenté ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Restera pareillement annexée aux présentes la procuration de l'actionnaire unique représenté, après avoir été paraphée "ne varietur" par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'actionnaire unique représenté se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

V.- Que les dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée (la «Loi»), relatives aux fusions ont été respectées savoir:

1. Publication du projet de fusion du 15 novembre 2012 établi par les Conseils d'Administration des sociétés qui fusionnent au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2797 du 19 novembre 2012, soit un mois au moins avant la réunion des assemblées générales appelées à se prononcer sur le projet de fusion.

2. Etablissement d'un rapport écrit par les Conseils d'Administration de chacune des sociétés qui fusionnent expliquant et justifiant le projet de fusion et en particulier le rapport d'échange des actions.

3. Les actionnaires des sociétés fusionnantes ont renoncé à l'examen et à l'établissement d'un rapport écrit sur le projet de fusion par un expert indépendant prévu par l'article 266 de la Loi.

La lettre de renonciation de l'actionnaire unique restera annexée aux présentes.

4. Dépôt des documents exigés par l'article 267 de la Loi au siège social des sociétés un mois avant la date de la réunion des assemblées générales en vue de leur inspection par les actionnaires.

Une attestation certifiant le dépôt de ces documents signée par deux administrateurs restera annexée aux présentes.

L'assemblée générale, après avoir discuté le projet de fusion, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée approuve le projet de fusion entre la société anonyme ACTARIS CAPITAL (ci-après la "Société") et la société anonyme ORLAN INVEST S.A., ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, inscrite au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 80.490 (ci-après la "Société Absorbée"), tel que ce projet de fusion a été approuvé par les Conseils d'Administration de la Société et de la Société Absorbée le 15 novembre 2012 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2797 du 19 novembre 2012.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de seize mille sept cent trente et un euros (EUR 16.731) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille cinq cent quatre euros (EUR 31.504) représenté par deux mille huit cent soixante-quatre (2.864) actions d'une valeur nominale de onze euros (EUR 11) chacune, à quarante-huit mille deux cent trente-cinq euros (EUR 48.235) par l'émission de mille cinq cent vingt et une (1.521) actions nouvelles d'une valeur nominale de onze euros (EUR 11) chacune.

Troisième résolution

L'assemblée générale déclare que les mille cinq cent vingt et une (1.521) actions nouvelles de la Société sont libérées par la transmission universelle de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la Société Absorbée à la Société étant précisé que la Société reprend à son compte toutes les opérations réalisées par la Société Absorbée au point de vue comptable à partir de ce jour et qu'elle en supporte tout le passif, ainsi que les frais, impôts et autres charges à résulter de la fusion.

L'ensemble du patrimoine actif et passif est apporté à la Société pour une valeur de quatre cent quatre-vingt-onze mille neuf cent soixante-treize euros sept cents (EUR 491.973,07), dont un montant de seize mille sept cent trente et un euros (EUR 16.731) est affecté au capital social, un montant de sept mille euros (EUR 7.000) est affecté à la réserve indisponible et un montant de quatre cent soixante-huit mille deux cent quarante-deux euros sept cents (EUR 468.242,07) est affectée comme prime d'émission inclus dans un poste des capitaux propres.

Conformément aux articles 26-1 et 266 (3) de la Loi, l'apport en nature ci-dessus décrit a fait l'objet d'un rapport établi en date de ce jour par TEAMAUDIT S.A., réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement à L-1734 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri, lequel rapport, après signature ne varietur par les comparants et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte pour être enregistré en même temps.

La conclusion dudit rapport est la suivante:

27072

"Conclusion

Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie, augmentée de la prime d'émission."

Quatrième résolution

L'assemblée décide qu'en échange de l'apport par la Société Absorbée de l'ensemble de son patrimoine actif et passif, les mille cinq cent vingt et une (1.521) actions nouvellement émises sont attribuées aux actionnaires de la Société Absorbée proportionnellement à leur participation actuelle dans le capital de la Société Absorbée, assorties d'une soulte d'un montant total de soixante-dix-sept euros cinquante-huit cents (EUR 77,58).

Cinquième résolution

Suite aux résolutions prises ci-dessus, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 3 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 3.** Le capital social est fixé à quarante-huit mille deux cent trente-cinq euros (EUR 48.235) représenté par quatre mille trois cent quatre-vingt-cinq (4.385) actions d'une valeur nominale de onze euros (EUR 11) chacune.»

Constatation

L'assemblée constate que les actionnaires de la Société Absorbée ont approuvé la fusion par assemblée générale en date d'aujourd'hui.

Le notaire soussigné, conformément à l'article 27I, alinéa 2, de la loi sur les sociétés commerciales, a vérifié et atteste par les présentes l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la Société et du projet de fusion.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. DUBOIS, M. KAISER, L. MOSTARDE et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 décembre 2012. LAC/2012/63076. Reçu soixante-quinze euros (€ 75,-).

Le Receveur (signé): THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2013.

Référence de publication: 2013010603/134.

(130012671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2013.

Unirack Western Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 43.634.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 30 janvier 2013

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, de Lux Business Management Sàrl, ayant son siège social au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, représentée par son représentant permanent Mr Gerard Van Hunen et de Lux Konzern Sàrl, ayant son siège social au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, représentée par son représentant permanent Mr Peter Van Opstal, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2012.

Luxembourg, le 30 janvier 2013.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013016673/19.

(130019205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2013.